# CONTRAT REGIONAL UNIQUE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND AUCH et DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'AUCH 2015-2017/2020











Entre,

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par Martin MALVY, son Président,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe MARTIN, son Président,

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch, représentée par Roger TRAMONT, son Vice-Président.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, représenté par Franck MONTAUGE, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles 2011-2015 (CPRDF) approuvé par l'Assemblée Plénière du 19/12/13,

Vu le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche(SRESR) approuvé par l'AP du 27/06/11,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique 2011-2016 (SRDE) approuvé par l'Assemblée Plénière du 27/06/11.

Vu le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) (Assemblée Plénière du 26/06/08),

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) 2011/2020 approuvé par l'Assemblée Plénière 26/06/12.

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé par l'Assemblée Plénière du 18/12/14,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'AP du 26 juin 2014, n°14/12/11.18 du 11 décembre 2014, N°15/AP/03.02 de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, et de la Commission Permanente du 4 juin 2015 du Conseil Régional Midi-Pyrénées,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 30 octobre 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Auch en date du 25 juin 2015

Vu la délibération du PETR du Pays d'Auch en date du 24 Septembre 2015,

Vu la délibération n° 15/10/13.09 du Conseil Régional en date du 15 octobre 2015,

#### Il est convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

Lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014 la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles.

Ces nouvelles politiques contractuelles régionales ont pour objectifs :

• d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi dans les territoires en mobilisant l'ensemble de nos politiques publiques dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à un niveau pertinent, que constituent notamment les zones d'emploi.

En effet, avec des taux supérieurs à 80% des actifs qui y travaillent et y résident, les zones d'emploi de Midi-Pyrénées enregistrent les plus forts taux des régions françaises, reflètent la réalité actuelle de l'activité économique et constituent le maillage territorial où se jouent et doivent s'organiser les principaux ajustements entre offre et demande d'emplois.

Par ailleurs, chacune d'elles dispose d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Métropole, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes) dont l'action et les fonctions qui s'y développent en font le « pivot » en termes de grands équipements de centralité et souvent de moteur économique.

Enfin, chacune d'elles est constituée de bassins de vie dont les petites villes remplissent la fonction essentielle d'attractivité et de résistance démographique en offrant notamment des services dits « intermédiaires ».

- d'agir en même temps pour le renforcement de la cohésion territoriale dans les quartiers défavorisés dans le cadre du volet territorial / Politique de la Ville.
- d'agir également pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux et de montagne avec une priorité donnée pour les territoires qualifiés de vulnérables.
- de favoriser et de permettre, avec les collectivités ou leurs groupements concernés, l'émergence et la structuration de nouveaux territoires de projet encore plus proches des territoires vécus et à une échelle plus forte, notamment en terme de population, d'arguments économiques et d'offre de services.
- de mobiliser dans le cadre d'un **contrat unique**, l'ensemble des dispositifs et moyens financier de la Région avec les territoires.

Par ailleurs, le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé par l'Assemblée Régionale le 5 mars 2015 constitue avec les Fonds européens et les politiques d'intervention de la Région, les principaux instruments au service du développement régional pour préparer l'avenir et porter les grands équipements dont nos territoires ont besoin à l'horizon 2020. Avec la création de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, instance de dialogue et de concertation présidée par la Région et qui sera prochainement installée, ces dispositifs permettent d'inscrire l'action de la Région dans la durée et de la coordonner avec l'intervention de l'Etat et des autres collectivités territoriales, notamment les Départements, Toulouse Métropole, les Communautés d'agglomération et les territoires ruraux.

Pour 2015-2020, l'Etat a fait le choix de concentrer le nouveau Contrat de Plan Etat-Région sur un nombre limité de priorités dont plusieurs sont communes avec celles des Fonds Européens sur la période 2015/2020 :

- Mobilité durable
- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Usine du Futur, filières d'avenir
- Transition écologique et énergétique
- TIC
- emploi.

Ce Contrat de Plan présente les opportunités concrètes de développement à l'horizon 2020 pour chacune de ces priorités que l'Etat et la Région souhaite soutenir conjointement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch. Les modalités précises de mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région donne lieu à des conventions d'application thématiques, déclinées par département lorsque nécessaire. La Communauté d'Agglomération du Grand Auch et le PETR du Pays d'Auch en sont partie prenante.

Pour sa part, la Région a décidé d'accompagner au-delà du CPER 2015-2020, le territoire de l'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch au travers de ses nouvelles politiques contractuelles Régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Régionale le 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014 complétés par la délibération n°15/06/11.01 prise par la Commission Permanente du 4 juin 2015.

Le rythme proposé pour le Contrat Régional Unique d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch découle directement de celui du Contrat de Plan Etat-Région. Il est prévu que ce dernier soit revu à l'issue du regroupement de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être fusionné en un Contrat de Plan unique à l'échelle de la nouvelle région sans en modifier les priorités.

Ainsi, le Contrat Régional Unique d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch sera conclu pour une période de 3 ans à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la future Région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

Ce Contrat Régional Unique fera l'objet de **programmes opérationnels annuels**.

#### **ARTICLE 1: OBJET**

Le présent Contrat Régional Unique d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et le PETR du Pays d'Auch pour :

- **agir** en priorité pour la **croissance et l'emploi** dans le territoire de l'agglomération du Grand Auch, du PETR du Pays d'Auch en lien avec les territoires environnants,
- agir pour le renforcement de la cohésion territoriale, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville,
- agir pour l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch.

## ARTICLE 2 : BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMERATION ET DE L'ACTION DE LA REGION SUR LE TERRITOIRE DU GRAND AUCH POUR LA PERIODE 2013 / 2014

#### 2.1 - Convention Territoriale d'Agglomération du Grand Auch 2013-2014

<u>Fin 2014</u>: 19 projets représentant un coût total d'investissements de 10,4 M € ont été soutenus dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération.

Des projets d'agglomération structurants, tels que les suivants cités à titre d'exemple, ont été soutenus par la Région (montants Hors Taxes) :

- **Escalier monumental** (MO : Auch) : coût : 2,8 M€ <u>Région : 569 448 €</u> (la participation régionale représente 40% de l'aide publique globale)
- **Mise en place d'une signalétique** (MO : Grand Auch) : coût : 118 420 € <u>Région : 15 058 €</u> (la participation régionale représente 56% de l'aide publique globale)
- **Balustrades d'Etigny** (MO : Auch) : coût : 246 096 € **Région : 53 219 €** (la participation régionale représente 40% de l'aide publique globale)
- **Hôtel d'entreprises aéronautiques Auch Gers** (MO : CCI) : coût 1,5 M€, <u>Région</u> <u>216 470 €</u> (la participation régionale représente 30% de l'aide publique globale)

## La Région a mobilisé sur cette même période 64 837 236 € sur le territoire de l'Agglomération du Grand Auch

EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	24 384 068 €
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	742 236 €
EDUCATION ET JEUNESSE	20 575 490 €
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	649 537 €
INDUSTRIE GRANDS GROUPES SERVICES AUX ENTREPRISES	3 268 575 €
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	1 099 441 €
ARTISANAT COMMERCE ET TPE	454 455 €
AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE SERVICES AU PUBLIC	5 878 534 €
CULTURE ET PATRIMOINE	3 598 823 €
ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME	799 941 €
SPORT VIE ASSOCIATIVE	1 498 975 €
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE INSERTION ECONOMIQUE	321 739 €
DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT CLIMAT ENERGIE	1 565 422 €

#### 2.2 - Convention Territoriale du Pays d'Auch 2007-2014

Sur la période 2007/14, l'intervention de la Région s'est élevée en faveur du Pays d'Auch à 9,8 M €, celle du Département s'est élevée à 5,2 M€.

Fin 2014, 218 projets représentant un coût total d'investissements de 75 M€ ont été soutenus dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays d'Auch.

Parmi eux, 62 projets culturels relèvent du Projet Culturel de Territoire sur les deux périodes 2009-2011 puis 2012-2014, la Région intervenant à hauteur de 293 130€ pour un coût opération de 4,3 M€.

#### Exemples des Projets ainsi soutenus par la Région :

- Projets sur le territoire du Grand Auch : CIRC, gymnase de Pardailhan, Foyer des Jeunes Travailleurs, allongement piste aéroport Auch-Lamothe, ZA du Mouliot...
- Sur le territoire rural du PETR du Pays d'Auch :
  - Hôtel d'entreprise agroalimentaire de Seissan (M.O: Val de Gers); coût:
     1,1M€ Région 135 000 € (15%)
  - Création d'un pôle petite enfance à Idrac-Respaillès (M.O : Vals et Villages en Astarac) ; coût : 556 000 € Région 43 875 € (9%)
  - Création de la médiathèque de Mirande (M.O : Cœur d'Astarac:) ; coût :
     248 000 € Région 31 100 € (15%)
  - Création du théâtre de verdure de Seissan (M.O : Val de Gers) ; coût : 510 704
     € Région 45 815 € (11%)
  - Création du multiservices de Barran (M.O : Val de Gers) ; coût : 288 000 € Région 13 888€ (6%)

# ARTICLE 3: PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AUCH ET DU PETR DU PAYS D'AUCH PARTAGEE AVEC LA REGION ET LE DEPARTEMENT

#### La dynamique territoriale Agglomération/territoires ruraux

Le territoire du Pays d'Auch a la particularité de comprendre une zone urbaine (Auch, cheflieu du département) et une zone rurale, aux problématiques différentes mais liées qu'il convient d'articuler ensemble.

Composé de 135 communes, réparties en 1 communauté d'agglomération (Grand Auch Agglomération) et 5 communautés de communes rurales (Cœur de Gascogne, Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac-Arros en Gascogne, Hautes Vallées), il est inclus dans sa totalité dans la zone d'emploi d'Auch, celle-ci couvrant 60% de la surface départementale, avec un peu plus de 115 000 habitants et 45 000 emplois.

Le Pays d'Auch est composé de 3 bassins de vie en totalité (Auch, Mirande, Masseube), et touche d'autres bassins sur ses franges. Le bassin de vie d'Auch, avec 19 157 emplois concentre à lui seul 43% des emplois de la zone d'emploi.

Le Pays d'Auch est traversé par les deux seules routes nationales du Gers, la RN21 du Nord au Sud et la RN124 qui relie Auch à Toulouse. L'influence de la métropole toulousaine est prépondérante pour le territoire et a vocation à s'accentuer avec la réalisation du contournement de Gimont dès 2017 et l'achèvement de la mise en 2x2 voies entre Toulouse et Auch en 2020. L'étude des mobilités résidentielles montre que le desserrement Toulousain se diffuse autour de la RN124 et s'accroît. Selon les études prospectives de l'INSEE à l'horizon 2042, l'aire urbaine d'Auch connaîtra une forte augmentation de sa population par rapport au reste du département et pourrait compter 45 800 habitants contre 40 900 aujourd'hui. Les parties rurales les plus isolées du territoire pourront être, quant à elles, confrontées à de véritables fragilités et un risque de décrochage, contre lequel il conviendra de lutter.

Prise dans sa globalité la stratégie du territoire a pour objectif de :

- conforter la dynamique et l'attractivité de l'Agglomération du Grand Auch, avec pour perspective de diffuser ce développement sur non seulement les communes de

l'Agglomération mais aussi les communes rurales du Pays, et développer les complémentarités dans une logique gagnant-gagnant ;

- permettre aux communes rurales en développement grâce aux mobilités résidentielles croissantes d'accueillir la population en développant le maillage en services et équipements ;
- permettre aux communes rurales plus isolées et plus vulnérables d'éviter un décrochage en maintenant notamment les services de proximité.

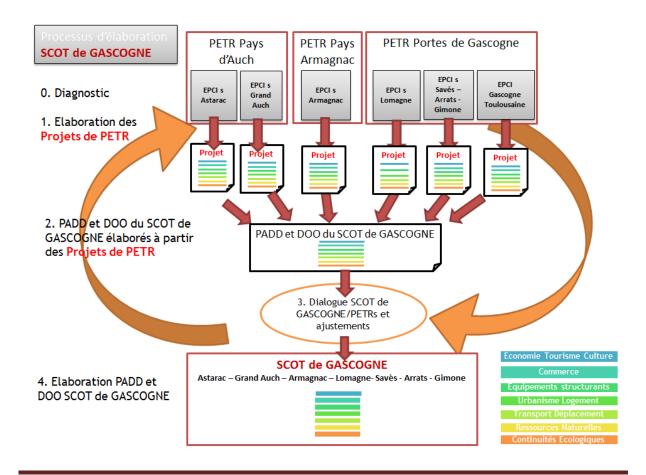
Cette stratégie globale se déclinera à travers le Contrat Régional Unique de Grand Auch Agglomération et du PETR du Pays d'Auch.

Certains projets pourront concerner spécifiquement l'un ou l'autre, d'autres pourront être transversaux aux deux.

Par ailleurs, la zone d'emploi d'Auch, qui comprend 268 communes réparties en 17 EPCI est plus large que le territoire du Pays d'Auch et concerne en partie les Pays Portes de Gascogne et Armagnac.

Ces trois territoires sont donc associés dans le cadre d'un SCoT - <u>SCOT de Gascogne</u> -, qui permettra d'approfondir et d'articuler entre elles les stratégies territoriales, basées notamment sur les projets de territoire de chaque PETR.

Le périmètre du SCOT a été arrêté par le Préfet le 18 septembre 2014, et suite à la validation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 13 février 2015. La création du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne a été actée par arrêté préfectoral le 25 juin 2015.



Les Pays d'Auch et Portes de Gascogne sont par ailleurs associés dans le cadre d'une candidature commune au programme LEADER 2014-2020, qui articule les enjeux des deux territoires autour d'une stratégie commune visant à « développer durablement le territoire en valorisant ses potentiels et en préservant sa qualité de vie ».

## 3 –1 Présentation géographique, socio-économique, principales caractéristiques et éléments du diagnostic stratégique du territoire

#### **❖ GRAND AUCH AGGLOMERATION:**

Située au cœur du Gers, l'Agglomération du Grand Auch est traversée par les deux seules routes nationales RN 21 et 124 et la rivière Gers. Positionnée à l'Ouest de la région Midi-Pyrénées et à moins de 1h de la métropole toulousaine, l'agglomération du Grand Auch bénéfice de retombées favorables de par sa proximité avec l'aéroport de Blagnac.

Créée en 2001, et transformée en agglomération, le Grand Auch rassemble 15 communes. Sa superficie est de 296,3 km2 pour une densité moyenne de 103,3 habt/km2. Avec ses 32 573 habitants (23 226 habitants pour Auch en tant que commune-centre et chef-lieu de département), le Grand Auch est de loin la plus grande communauté du Gers puisque la moyenne des autres communautés est de 8 061habitants. L'agglomération regroupe près de 17% de la population du département du Gers.

#### Population, prospective 2042

Le Grand Auch est la 10<sup>ème</sup> agglomération de Midi-Pyrénées. Elle étend sa zone d'influence au-delà de la commune d'Auch et constitue la 1<sup>ère</sup> aire urbaine du département du Gers avec 40 900 habitants (8<sup>ème</sup> rang régional). Celle-ci devrait s'accroître pour atteindre 45 800 habitants en 2042 selon les prospectives INSEE.

#### • Emplois/économie/commerce

Le bassin concentre 26% des emplois du département du Gers avec une forte concentration des emplois (82%) sur Auch, qui joue ainsi pleinement son rôle de chef-lieu de département.

Le secteur tertiaire est largement dominant avec 85% des emplois. Le secteur de l'administration publique est un élément caractéristique du territoire lié au rôle de préfecture joué par la commune d'Auch.

Le revenu net moyen par foyer fiscal est de 22 201 € contre 21 641 € en Midi-Pyrénées étant précisé qu'il existe sur le territoire des situations très contrastées (cf. revenu médian sur le quartier du Grand Garros à Auch 7 212 €/an).

#### **♦ LA PARTIE RURALE DU PETR DU PAYS D'AUCH**

Crée en 2002 sous forme associative, le Pays d'Auch compte 67 236 habitants au 1 er janvier 2015 pour une superficie de 1 781 km².

Le Pays d'Auch s'est transformé en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) sur le même périmètre ; l'arrêté de création du PETR a été établi par le Préfet du Gers à la date du 7 Avril 2015.

La partie rurale du Pays, hors Communauté d'Agglomération, comporte 1 496,6 km², 34 551 habitants et 120 communes, réparties autour de 5 chefs-lieux de canton (Mirande,

Masseube, Miélan, Montesquiou, Jégun) et de bourgs secondaires qui structurent le territoire par une offre de services et d'équipements qu'il est important de maintenir.

Elle a gagné près de 3000 habitants entre 1999 et 2010, essentiellement grâce au solde apparent des entrées-sorties, et sur les tranches d'âge des 45-59 ans, ainsi que sur les plus de 75 ans.

Ce territoire est essentiellement agricole (47% des établissements en 2011), malgré une baisse importante du nombre d'agriculteurs (qui représentent 5,2% de la population en 2010 contre 8,1% en 1999). Les secteurs du commerce, transports et services divers représentent 28,2% des établissements en 2011.

Cette partie rurale, à faible densité (22,2 hab/km² en 2010), est composée de paysages et d'espaces naturels remarquables, avec de nombreuses ZNIEFF et deux zones Natura 2000. Dotée d'atouts tels que son patrimoine architectural, son agrotourisme, ses produits agricoles de qualité, ses paysages et son réseau de sentiers de randonnée, un maillage d'équipements et d'acteurs culturels de qualité, il convient de développer un tourisme structuré autour de ces richesses naturelles, culturelles, gastronomiques, en complémentarité avec le Grand Site d'Auch.

#### 3-2 Les Schémas Territoriaux

3 schémas territoriaux ont été engagés au niveau du Pays d'Auch qui ont servis tant pour le Pays d'Auch que pour l'agglomération pour définir une stratégie territoriale conjointe et complémentaire :

- Le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE 2003/2004)
- Le Schéma de Développement Culturel (2004)
- Le diagnostic stratégique habitat-cadre de vie-foncier (2004)

De son côté, le Grand Auch a réalisé

- le schéma Directeur d'Aménagement Secteur Sud de la ville d'Auch (SDASS) dans le cadre de la politique de la ville afin d'établir le projet urbain de la ville et du quartier du Grand Garros dans une démarche territoriale intégrée ;
- le **Programme Local de l'Habitat** qui aboutira fin 2015

Il a par ailleurs été contractualisé avec la Région Midi-Pyrénées :

- **Un** « **contrat de site** » pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui se développe sur son territoire,
- Un contrat « Grand Site » au titre du volet touristique et patrimonial.

En matière économique, le STIE a permis l'émergence de la ZAE du Mouliot à Auch reconnue ZIR, ainsi que le plan d'aménagement de la ZAE de l'aérodrome d'Auch-Lamothe et la création de l'Agroparc à Auch. La quasi-intégralité des projets de création ou d'extension des zones sur le territoire du Pays ont été menés, permettant de compléter le maillage. La couverture en immobilier d'entreprise s'est étoffée (Auch, Seissan, Mirande..), pour autant, des besoins existent encore.

Au niveau culturel, ce sont la création d'équipements structurants comme la médiathèque de Pavie et le pôle culturel dédié au cirque et au cinéma dans l'ancienne caserne Espagne à Auch qui ont vu le jour sur le territoire de l'Agglomération. Ailleurs, ce sont des projets comme la création des médiathèques de Seissan, Mirande, la création du centre d'art de Saint Martin, les aménagements de la Petite Pierre.... Le schéma culturel a permis l'identification de structures professionnelles qui animent le territoire, dont les actions ont pu être soutenues ou pérennisées grâce au Projet Culturel de Territoire du Conseil Régional (Petite Pierre etc.).

Enfin, les éléments prépondérants du diagnostic stratégique sur l'habitat sont repris dans le Programme Local de l'Habitat en cours de finalisation par le Grand Auch qui prévoit dans ses orientations stratégiques la **production de 190 logements par an sur le territoire**. La réflexion engagée par le Grand Auch pour l'élaboration du PLH intègre également le quartier du Grand Garros qui est retenu parmi les 200 sites d'intérêt national éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024. Le contrat de ville a été signé par Myriam El Khomri, secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Politique de la ville, le 7 Mai 2015. Ce contrat fixe pour cinq ans une série d'actions de rénovation urbaine et d'amélioration de la qualité de vie sur le quartier du Garros.

A l'échelle du PETR, une OPAH regroupant la quasi intégralité des communes rurales du Pays a été menée ; de nombreuses opérations de qualification des espaces publics ont été réalisées, ainsi que plusieurs opérations de réhabilitation de logements sociaux (type PALULOS).

## 3 – 3 Les principaux défis relevés par le territoire, ses ambitions et ses priorités au terme du contrat Régional Unique

#### **❖ GRAND AUCH AGGLOMERATION**

Les défis de la collectivité se résument ainsi qu'il suit : « Faire de l'agglomération du Grand-Auch et de son chef-lieu de département un territoire attractif en Midi-Pyrénées, connectée à sa métropole toulousaine dans le cadre d'une relation mutuellement bénéfique, un bassin de vie source de développement pour le territoire gersois dans son ensemble.

Une agglomération où qualité et cadre de vie préservés se conjuguent avec développement. Un développement économique, culturel et social, adapté aux impératifs de transition de notre temps, fondé sur l'intérêt général de la collectivité et bénéficiant à chacun. »

#### **♦LA PARTIE RURALE DU PETR DU PAYS D'AUCH**

La partie rurale du territoire doit répondre à deux défis essentiels : favoriser un développement économique durable par la valorisation des potentiels du territoire, tout en préservant une qualité de vie reconnue et indispensable à l'attractivité du territoire.

#### 3- 4 Projets et stratégie de développement du territoire

#### **❖ GRAND AUCH AGGLOMERATION:**

Le projet de territoire de l'Agglomération repose sur 8 orientations détaillées en annexe

- Désenclaver le territoire
- Conforter l'économie locale et les activités existantes
- Impulser la création de filières innovantes porteuses d'emplois durables
- Renforcer l'attractivité touristique, gisement d'emplois et de retombées économiques
- Accompagner les habitants de notre agglomération à chaque étape de la vie pour les services dont ils ont besoin
- Préserver et améliorer le cadre de vie en privilégiant la convivialité et la place de la
- Engager notre territoire dans la transition énergétique et écologique
- Favoriser le mieux vivre ensemble

#### **❖ LA PARTIE RURALE DU PETR PAYS D'AUCH**

La stratégie du Pays d'Auch repose sur des objectifs regroupés en deux axes :

Axe 1 - Développer les potentiels économiques du territoire :

#### ✓ Structurer l'économie de proximité

- Améliorer l'accueil des entreprises
- maintenir les commerces de proximité en milieu rural (notamment par les multiservices, ou la création-transmission d'activités commerciales, artisanales ou de services)
- poursuivre la structuration des circuits alimentaires de proximité
- soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

## ✓ Proposer une offre touristique globale de qualité, afin de renforcer l'attractivité du territoire

- favoriser la structuration du tourisme à l'échelle du Pays
- favoriser et accompagner la création de produits touristiques, notamment autour des loisirs nature
- accompagner la création ou l'aménagement d'équipements touristiques structurants
- qualifier les hébergements touristiques
- aménager les espaces publics, notamment à vocation touristique
- favoriser la valorisation touristique du patrimoine naturel, culturel, patrimonial, gastronomique (randonnée, routes thématiques...)
- favoriser le développement d'outils numériques et de communication communs à l'échelle du territoire (wifi territorial touristique....)

#### ✓ Soutenir la transition énergétique du territoire

- mener une réflexion stratégique sur la transition énergétique et écologique (Plan Climat Air Energie Territorial etc.) dont découlera un programme d'actions
- favoriser la production d'énergies renouvelables de petite capacité
- assurer la performance énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics

#### Axe 2 : Maintenir la qualité de vie dans le territoire par les services aux populations

- maintenir une dynamique culturelle de qualité et équilibrée sur le territoire
- aménager des espaces culturels intergénérationnels à vocation communautaire
- structurer l'offre périscolaire
- soutenir les équipements de santé
- développer la silver-economie
- faciliter le maintien à domicile des personnes âgées
- favoriser la mutualisation des services aux publics
- Développer les logements sociaux

# <u>Les stratégies de l'Agglomération et du PETR s'inscrivent en cohérence l'une de l'autre</u>. Au-delà d'enjeux partagés communs, tels que le désenclavement, des transversalités apparaissent, notamment sur les thèmes :

- du tourisme, où une structuration doit être développée à l'échelle du territoire du PETR à partir du Grand Site d'Auch, point d'entrée touristique.

La stratégie développée en matière touristique par Grand Auch Agglomération (cf annexe 1) devra se déployer en complémentarité avec celles des communautés de communes rurales du PETR du Pays d'Auch.

Le territoire dans son ensemble doit développer une offre complémentaire ville/campagne, au cœur de la « destination Gers », s'insérant dans des stratégies de l'agglomération mais aussi du Département et de la Région. Seront à aborder collectivement les problématiques de manque d'hébergement, de structuration de l'offre et des acteurs, de création de nouveaux produits touristiques en s'appuyant sur les richesses du territoire et de réponse aux nouvelles attentes de la clientèle, de développement d'outils numériques communs etc.)

- de la transition énergétique, avec des réflexions à mener communément, s'appuyant sur les deux démarches menées par Grand Auch Agglomération et Astarac Arros en Gascogne, lauréats de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour une croissance verte »
- des circuits alimentaires de proximité, avec notamment la poursuite de la démarche de structuration APPR'AUCH, qui relie le bassin de producteurs qu'est l'espace rural et le bassin de consommateurs qu'est l'espace urbain.

#### ARTICLE 4: AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE LA REGION

Il convient de rappeler qu'en application de son Agenda 21 régional 2013 / 2017, la Région Midi Pyrénées poursuit l'objectif de prendre en compte les enjeux de développement durable dans l'ensemble des politiques qu'elle mène. Les 4 priorités retenues par la Région à ce titre sont les suivantes :

- contribuer à la transition écologique et énergétique du territoire,
- atténuer les disparités spatiales, économiques et sociales,
- adapter les modes d'actions aux mutations démographiques et sociétales,
- poursuivre les efforts d'exemplarité de la Région.

La Région mobilisera dans le cadre de ce contrat unique l'ensemble de ses dispositifs et moyens financier sur la base d'une stratégie de développement commune aux différents partenaires cosignataires de celui-ci et sur la base des thématiques prioritaires détaillées en suivant.

Dans ce cadre, les projets d'investissement sont prioritaires pour la Région, le financement des schémas, des études et des programmes d'animation relevant des responsabilités de chaque territoire et ne pouvant pas être pris en charge par la Région compte tenu de ses propres contraintes.

#### 1 - EDUCATION

Dans le cadre de sa compétence en matière de lycées la Région entend favoriser l'égalité des chances, en dotant les territoires et les établissements des moyens nécessaires à l'éducation de nos enfants.

L'enjeu est de fournir aux lycéens les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement afin de favoriser leur réussite scolaire et faciliter leur accès à l'emploi.

Ainsi, la Région contribue au développement de l'enseignement secondaire sur le territoire de l'agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch, en particulier au travers des 4 lycées.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, ce sont ainsi 3 074, élèves qui ont été scolarisés dans des établissements relevant de la Région.

#### 2 - FORMATION PROFESSIONNELLE

Relevant des compétences propres de la Région et mise en œuvre à travers le Programme Régional des Formations Professionnelles (PRFP), la formation professionnelle ne fait pas l'objet d'une contractualisation en tant que telle avec les Collectivités.

Pour autant, dans ces domaines essentiels pour la croissance et l'emploi, agir à l'échelle de la zone d'emploi d'Auch pour répondre à ses enjeux et besoins spécifiques est une priorité pour la Région. C'est pourquoi la politique régionale de formation professionnelle fera l'objet d'une mise en perspective dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique et de Programmation organisé à l'échelle de la zone d'emploi d d'Auch.

En application de la loi du 5 mars 2014 relative à la Formation, à l'Emploi et à la Démocratie Sociale, la Région voit ses compétences élargies et son rôle d'ensemblier renforcé en matière de formation professionnelle et d'orientation des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Dans ce cadre la Région est désormais compétente vis à vis de tous les publics.

L'emploi de qualité est un levier essentiel de la compétitivité des entreprises et des territoires. Il est conditionné par une adéquation et une mise en cohérence avec les choix d'investissements, une amélioration des processus actuels d'orientation initiale et continue dans le but de sécuriser les parcours professionnels, un ajustement régulier des formations au regard des besoins économiques, une meilleure réactivité des processus de recrutement et de reconversion, un accompagnement des mobilités professionnelles et géographiques, un dialogue social actif.

Une stratégie régionale d'emploi et de formation construite et animée par l'État, la Région et les partenaires sociaux est indispensable pour optimiser l'impact des projets structurants induits par les 5 axes stratégiques et les priorités sur l'emploi et les territoires.

Dans la perspective d'une réponse transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, la Région a décidé dans le cadre du CPER 2015-2020 de soutenir en lien avec l'Etat les actions visant à :

- améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui du CARIF OREF et accompagner l'amélioration des conditions de travail à travers l'action du MIDACT (association régionale de l'amélioration des conditions de travail),
- sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail, en adaptant notamment les besoins en compétences immédiats, à venir, directs ou indirects, induits par les priorités d'investissement, identifiés en lien avec les branches professionnelles, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et les chambres consulaires,
- anticiper les besoins en compétences dans les secteurs économiques en développement et sur les territoires et mettre en œuvre des actions d'information et d'accompagnement répondant aux évolutions des compétences et des métiers liées notamment aux thématiques prioritaires du CPER (structuration des filières stratégiques, transition numérique et écologique).

Dans ce cadre l'extension et la rénovation de l'IFSI d'Auch est prévue en 2015.

#### 2-1 : Observer - Connaître - Anticiper

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, la Région coordonne et organise le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le Service Public de l'Orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.

L'objectif est de répondre à la diversité des attentes et usages des publics, et de tenir compte des évolutions du contexte économique et social au niveau national et dans les territoires, des comportements et des besoins des personnes.

Par ailleurs, l'Etat et la Région ont confié au CarifOref la mission de conduire des analyses pour anticiper les évolutions de l'emploi et des compétences et adapter aux besoins les politiques d'emploi et de formation.

## 2-2 : La formation au service de l'emploi et des compétences dans les territoires et les entreprises

La Région met en place des programmes de formation professionnelle pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emploi.

La Région poursuit l'identification des besoins en compétences sur le territoire de la Zone d'Emploi d'Auch pour que soit définie au plus juste une offre de formation appropriée sur ce même territoire.

#### 2-3: Investir pour la formation en alternance

L'apprentissage est un engagement fort des politiques publiques menées au niveau national, régional et local qui permet de concilier les besoins des entreprises avec l'apport de compétences par des jeunes en formation.

La Région, compétente dans le domaine de la formation par apprentissage, conduit une politique volontariste de développement de cette voie de formation qui permet à près de 44% des jeunes apprentis de trouver un emploi à l'issue de leur formation, et à 26% de poursuivre leur parcours de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

L'apprentissage joue donc un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des jeunes et le développement économique des entreprises situées dans les agglomérations de la Région.

Ce sont 834 apprentis qui suivent un parcours d'apprentissage sur le territoire de l'agglomération au sein de 6 établissements.

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch partage l'intérêt de diversifier l'offre de formation sur son territoire afin d'apporter aux entreprises de son territoire les compétences dont elles ont besoin pour se développer.

#### 3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / RECHERCHE

Afin de permettre de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et d'offrir une réponse de proximité aux besoins des entreprises du territoire, il convient de rappeler que l'Etat et la Région ont fait du développement des sites de proximité un enjeu prioritaire du CPER 2015-2020 concentrant plus de 30% du programme d'investissement contractualisé.

Dans ce cadre, en cohérence avec le contrat de site signé le 6 juillet 2012, l'Etat et la Région ont contractualisé un programme d'investissement de 3,18 M€ en faveur du Grand Auch dont les conditions de mise en œuvre ont été précisés par la Convention d'Application « Enseignement Supérieur » du CPER 2015-2020.

Etablissement	Libellé opération	Maîtrise d'ouvrage	Financemen t proposé (€)	Etat (€)	Région (€)	Bloc local (1) (€)		
	IMMOBILIER							
UT3	Secteur IUT A - site Auch bat A	Région	3 002 400	1 000 800	1 467 600	534 000 D 267 000 A 267 000		
EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES								
	vation de l'Observatoire MP (SO-OMP- P) : hors télescope SPIP	UT3	178 000	89 000	89 000	0		

(1) A : Agglomération, D : Département,

#### POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

#### FEDER:

Objectif Spécifique 8, action 1 « Adaptation des infrastructures de formation professionnelle par apprentissage et de centre de formation de service à la personne pour répondre aux besoins économiques des territoires et assurer une offre de proximité », notamment pour le projet de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Auch.

#### FSE:

Objectif Spécifique 9, action 1 « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur développant des formations ou des programmes de niveau I à III, sur les sites universitaires « de proximité » qui comportent des pourcentages de Catégories Socio professionnelles (PCS) défavorisés dépassant les pourcentages Métropolitains », pour soutenir le développement de nouvelles formation dans le cadre du contrat de site d'Auch de niveau licences professionnelles et master.

#### Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

Pour le Grand Auch sont également identifiés

- Pour l'IUT d'Auch : Projet d'équipements scientifique de la plateforme « Analytique de GEstion Durable de l'Environnement et des Ressources des territoires ruraux (AGEDER) avec un financement à travers des crédits européens, sous condition d'un cofinancement apporté par des entreprises (Objectif Spécifique n°1 du FEDER).

#### 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

## A - PROJETS POUVANT ETRE SOUTENUS DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES ET DE l'INNOVATION :

En complément des dispositifs fixés dans le volet Innovation, Filières d'avenir et Usine du Futur, du Contrat de Plan Etat Région pour la période 2014 / 2020, et au titre du présent Contrat Régional Unique, la Région pourra accompagner, selon les modalités fixées par la Commission Permanente du 11 décembre 2014 :

- Les Zones d'Intérêt Régional (ZIR) inscrites dans la liste approuvée par la Région et répondant aux principes suivants :
  - Les maîtres d'ouvrage devront proposer un projet d'aménagement de qualité, conciliant, en fonction des potentialités du site, les objectifs suivants :
  - Gestion rationnelle de l'espace, en particulier dans les secteurs situés à proximité de terres cultivables ou d'élevage.
  - Qualité paysagère et architecturale,
  - Accessibilité et mobilité, en favorisant les déplacements doux (voies cyclables, trottoirs, desserte transport en commun,..)
  - Gestion de l'eau
  - Gestion des déchets
  - Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
  - Maîtrise de l'énergie.

La Région pourra également, au cas par cas, accompagner des opérations d'aménagement de zones liées à des projets identifiés de maintien, de développement ou d'implantation d'entreprises industrielles, contribuant significativement à l'emploi local (création minimum de 50 emplois industriels nouveaux sur 3 ans et/ou maintien d'au moins 200 emplois industriels.

Conformément au Régime exempté SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales, l'intervention de la région portera sur une partie de la différence entre le coût de revient des aménagements et le prix de vente des terrains aménagés, correspondant au prix de référence du marché applicable pour le territoire sur lequel se situe le projet.

➤ Les Hôtels d'entreprises et les Pépinières répondant à un besoin précisément identifié et inscrit dans une logique de cohérence au regard de l'offre d'infrastructures d'accueil existante à l'échelle du territoire. Une attention particulière sera apportée aux projets dépassant la réglementation thermique en vigueur et notamment aux bâtiments à énergie positive. Les réhabilitations de bâtiments à usage tertiaire soumis à la réglementation thermique devront atteindre au minimum une performance énergétique correspondant à l'étiquette énergétique C. Les maîtres d'ouvrage devront recourir à des matériaux et procédés de construction limitant globalement les impacts environnementaux : utilisation de bois construction certifié ou issu de forêts gérées durablement, utilisation d'écomatériaux et plus généralement utilisation de produits de construction ayant la plus faible contribution possible aux indicateurs de consommation des ressources énergétiques, de changement climatique et d'épuisement des ressources.

En cohérence avec le volet territorial du CPER, (article 30) la Région pourra accompagner l'expérimentation sur des « territoires catalyseurs d'innovation » (TCI) d'applications, de technologies ou de processus de développement innovants permettant de répondre à des problématiques spécifiques pour le territoire ou d'offrir de nouveaux services à l'échelle de

ce territoire (investissement). En particulier dans le domaine de la santé humaine et animale, des transports durables, des nouvelles mobilités, de l'intermodalité, de la production d'énergies renouvelables et du stockage, des innovations vertes, de l'agroalimentaire, du numérique, des smarts—grids, des applications collectives des TIC (open data, big data, crowdsourcing, crowdfunding, etc.), de la silver économie, de la médiation patrimoniale et culturelle, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie collaborative et de l'économie touristique, de la prévention des risques et de la sécurité des personnes.

Seront accompagnés dans ce cadre, des projets portés, soit par la structure porteuse du territoire, soit par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale appartenant à ce territoire, soit par une ou plusieurs entreprises, dont au moins une entreprise régionale, ayant conclu un partenariat avec le territoire, permettant de tester, à l'échelle du territoire, le déploiement, en lien avec les usages attendus, d'une technologie innovante ou d'un service innovant.

#### Les projets devront nécessairement :

- Pour les territoires : soutenir la dynamique de l'innovation, de la croissance et de l'emploi, proposer des services innovants au public, mettre les territoires en capacité de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés.
- Pour les entreprises régionales impliquées : renforcer leur capacité à conquérir un marché en croissance, catalyser la mise sur le marché d'applications innovantes, en particulier celles développées dans le cadre des pôles de compétitivité, de clusters et grappes.
- Les coopérations économiques territoriales, notamment dans le cadre de la structuration de filières à l'échelle de la grande région ou euro régionale.

#### **B - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :**

A travers son soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, la Région a pour ambition de stimuler la création d'entreprises ou d'activités qui adhèrent aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Trois axes d'intervention structurent l'intervention de la Région dans ce secteur :

#### 1. L'aide à la création d'entreprise comprenant :

- L'accompagnement à la création d'entreprise des porteurs de projets via le réseau Boutiques de Gestion
- Le test des projets de création avec l'accompagnement des entrepreneurs salariés via les coopératives d'activités et les personnes en contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) via les couveuses d'entreprises
- Le dispositif d'aide au conseil pour des initiatives collectives en E.S.S.
- L'incubateur régional d'innovation sociale CATALIS.

#### 2. L'appui aux outils financiers solidaires s'articulant entre :

- L'octroi de *primes à la création d'activité* à destination de créateurs d'entreprises n'ayant pas accès au système bancaire et gérée par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) d'une valeur unitaire de 1 500 €
- Les dispositifs gérés par Midi-Pyrénées Actives dont :

- un dispositif de *garantie d'emprunt* France Active Garantie avec une ligne dédiée aux projets agricoles),
- des fonds d'intervention sous forme de prêts participatifs dédiés aux entreprises solidaires via le *fonds Midi-Pyrénées Développement Solidaire (MPDS)* et dans le cadre de *MPDS Coopératives*
- Le soutien à la SCIC Initiatives pour une Economie Solidaire (IES), société en Capital Risque Solidaire intervenant en *apports en capital* et compte courant d'associés
- -le Fonds d'Innovation Sociale en Midi-Pyrénées permettant l'octroi d'avance remboursable
- 3. La promotion de l'ESS sur le territoire régional au travers du soutien au Mois de l'ESS ainsi qu'à l'observatoire de l'ESS, actions pilotées par la Chambre Régionale de l'ESS ainsi que le Forum de l'ESS

#### C - L'ECONOMIE TOURISTIQUE :

L'économie Touristique en Midi-Pyrénées se caractérise par :

- 15 millions de touristes accueillis,
- environ 80 millions de nuitées enregistrées dont 15% liées à l'accueil de clientèles internationales.
- 5ème rang des régions françaises en termes de notoriété sur le marché national,
- 6 milliards d'euros par an de dépenses des touristes,
- 7,7% du PIB régional,
- 53 500 emplois dont 32 000 emplois salariés touristiques permanents et 9 500 non-salariés, auxquels il faut ajouter les emplois saisonniers estimés à 11 000.

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020, la Région Midi-Pyrénées s'est notamment fixée les objectifs suivants :

- augmenter d'ici 2021 de 10%, le nombre de nuitées des clientèles françaises en consolidant le niveau actuel de notoriété (5<sup>ème</sup> rang national pour Midi-Pyrénées) sur le marché national,
- accroître d'ici 2021 de 22% le nombre de nuitées marchandes des clientèles internationales en augmentant significativement la visibilité de la destination Midi-Pyrénées sur les marchés étrangers,
- renforcer l'attractivité, la quantité et la compétitivité de l'économie touristique en stimulant l'adaptation et la montée en gamme des offres réceptives (l'hébergement en particulier),
- doter les acteurs de l'économie touristique midi-pyrénéenne de dispositifs et d'outils d'accompagnement : il s'agit de stimuler les dynamiques de réinvestissement et d'innovation afin d'accélérer l'adaptation des offres et des produits, de mieux structurer la veille en matière d'attentes clientèles, de prospective et de processus numériques, de renforcer l'ingénierie en matière d'évaluation économique, et d'ajuster les dispositifs de formation professionnelle.
- <u>- Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées</u> » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en oeuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

Le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Ainsi, pour la période 2015/2017 les « Grands Sites Midi-Pyrénées » s'inscrivent :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

Par délibération de la Commission Permanente du 24 septembre 2015, le Contrat du Grand Site Midi-Pyrénées d'Auch est reconduit jusqu'au 31 décembre 2017.

#### D - POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

#### FEDER:

Objectif Spécifique 3, Action 3 « Soutien à l'expérimentation territorialisée sur des technologies et applications innovantes portées par les entreprises ou les collectivités territoriales (Territoires catalyseurs d'innovation) démonstrateurs territoriaux »

Objectif Spécifique 3, Action 4 « Pôles d'innovation et démarches collectives liées à l'innovation »

Objectif spécifique 4, Action 2 » Soutien aux investissements immobiliers visant à la création et au développement de lieux d'accompagnement et d'hébergements collectifs »

#### **FEDER**

Action 3, Objectif Spécifique 5 : Soutien aux investissements immobiliers liés à la montée en gamme des entreprises touristiques hôtelière et d'hôtellerie de plein air (a) & soutien aux démarches collectives pour la compétitivité des entreprises touristiques en direction des marchés étrangers (b)

#### FSE:

Objectif spécifique 14 : Soutenir l'accompagnement à la création d'activité pour développer l'accès à un emploi durable non délocalisable en faveur des publics fragilisés

#### **FEADER:**

Possibilité d'intervention en faveur des abattoirs, sous réserve de validation du Programme de Développement Rural Régional Midi-Pyrénées 2014-2020 par la Commission européenne.

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Modernisation de l'abattoir d'Auch (PM)
- Création d'un hangar à avions sur l'aéroport d'Auch Gers
- Diverses actions prévues au titre du Contrat Grand Site Midi-Pyrénées d'Auch, dans le cadre du plan triennal de valorisation et d'aménagement des Grands Sites Midi-Pyrénées (cf. délibération de la CP du 9 juillet 2015)
  - o Mise en place d'une signalétique locale sur le Grand Auch
  - Aménagement du cœur de ville d'Auch (1ère tranche : Rue Dessoles et voies adjacentes)
  - o Aménagement du cœur de ville d'Auch (2ème tranche : Rue de la République)
  - O Aménagement de l'entrée de ville d'Auch Rue du 8 mai -(Tr3 espaces publics 1,1 M€ dont mobilier urbain, signalétique et voie de déplacement doux en site propre)

- Implantation d'établissements hôteliers de caractère sur des friches immobilières d'Auch (Caserne Espagne, ancien Collège Sadi Carnot)
- MUSEE AUCH : mise en accessibilité interne et externe du musée (1ère tranche)
- o Création d'une aire de camping-car sur Auch

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch :

Création/aménagement d'immobilier d'entreprise (ex : création AGROPARC3 à Seissan) Mise en œuvre d'OCU sur les communes de la CC de Cœur d'Astarac (Mirande, Bassoues, Miélan...)

Projets agroalimentaires collectifs, dont structuration des circuits alimentaires de proximité (dont poursuite projet Appr'Auch...)

Création/qualification d'hébergements touristiques sur le territoire rural du PETR

Création/modernisation d'équipements touristiques et de loisirs structurants (ex : projet de tourisme-handicap à Saint Blancard ; projet de valorisation du lac de l'Astarac)

Modernisation des Offices de Tourisme à l'échelle du territoire Agglo-PETR (ex : OT de Masseube)

Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel (ex : poursuite du projet de sentiers thématiques du patrimoine sur les communes de Val de Gers)

#### **5 – MOBILITE MULTIMODALE**

Le PDMI, sur la période 2009-2014, a permis d'engager la réalisation de nouvelles liaisons à 2 x 2 voies entre Toulouse et les villes moyennes régionales. Ces travaux ont largement profité à l'aménagement de la RN 124 entre Auch et Toulouse, dont la section à 2\*2\* voies entre Auch et Aubiet a pu être mise en service.

Si le PDMI a permis de combler certains retards, des rattrapages considérables sont cependant encore à réaliser sur le réseau routier national. Toutes les opérations n'étant pas encore entrées en phase travaux, la poursuite des travaux prévus au PDMI est donc indispensable dans le respect des engagements déjà pris.

L'achèvement des opérations du Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI) déjà décidées entre l'Etat, la Région et les Départements, dans le respect des engagements pris constitue ainsi la priorité du programme routier de ce Contrat de Plan Etat-Région

Le Plan Rail, initié par le Conseil régional et cofinancé par l'Etat, la Région et SNCF-Réseau, a permis de remettre en état les voies et les ouvrages sur plus de 500 km du réseau ferroviaire existant, sauvegardant la pérennité menacée du réseau. 820 M€ ont ainsi été investis sur la période 2007/2014 (400 M€ de la Région, 193 M€ de l'Etat, 179 M€ de RFF, 48 M€ des autres partenaires dont Union européenne).L'amélioration du niveau des infrastructures ferroviaires a renforcé l'attractivité des TER et favorisé le report modal vers le fer, permis la mise en place d'un réseau cadencé et amélioré la qualité de service offerte aux voyageurs. L'évolution du trafic TER montre le bénéfice retiré par les midi-pyrénéens de ces efforts d'investissement, puisque celui-ci a augmenté très sensiblement ces dernières années, passant de 6 à 12 millions de voyages en 10 ans.

La ligne Toulouse a ainsi pu être l'une des premières lignes ferroviaires de Midi-Pyrénées à bénéficier d'un renouvellement intégral de sa voie ainsi que de ses ouvrages. Cet aménagement a été complété d'une modernisation du système d'espacement des trains entre Colomiers et Auch.

Cet effort est poursuivi et a permis de proposer un nouveau programme ferroviaire dans le cadre du CPER, en concertation avec l'Etat qui canalise son intervention selon 3 axes :

- la modernisation du réseau structurant,
- la modernisation des nœuds ferroviaires d'importance nationale les plus contraints,
- la réalisation de projets régionaux de développement ayant un fort potentiel.

#### A - PROJETS INSCRITS AU CPER

#### 1/ Projets routiers:

Voie	Intitulé de l'opération	Coût des travaux prévisionnel (M€)	Plan de financement				
			Etat	Région	Bloc local (1)	SNCF réseau	
ROUTES							
RN124	PDMI: Gimont - L'Isle-Jourdain: Réalisation de l'aménagement à 2x2 voies de la section entre Gimont et l'Isle-Jourdain sur 10,5 km	78,8	35,46	25,22	D 18,12		
RN124	PDMI : Réalisation de la déviation de Gimont à 2x2 voies de Gimont sur 11,5 km	84,5	38,03	27,04	D 19,44		
RN124	PDMI : Auch - Aubiet : Achèvement de la mise à 2x2 voies de la section Auch - Aubiet sur 8,7 km	1,2	0,54	0,38	D 0,28		
RN 21	Aménagements dans le Gers : - Contournement d'Auch/Pavie. Etudes, acquisitions foncières,	1,00	0,40	0	D 0,40 A 0,20		
	<ul> <li>Parti d'aménagement de l'ensemble de l'axe : déviations (Lectoure, St-Maur,) créneaux de dépassements, carrefours (Trouette,). Etudes, acquisitions foncières et premiers travaux</li> </ul>	1,50	0,9		0,60		
	Total	167	75,33	52,64	39,04		

(1) A : Agglomération, D : Département

Hors CPER, la Région souhaite apporter un soutien complémentaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Auch sur l'opération nouvelle de contournement d'Auch/Pavie dans la mesure où elle contribue directement à l'amélioration de la RN21, axe d'intérêt national et régional. Une participation régionale exceptionnelle de 100 K€ sera apportée à la Communauté d'Agglomération du Grand Auch pour ce faire, en déduction de sa participation prévue de 200 K€ à ce projet d'un montant évalué à 1 M€ et qui sera conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

#### 2/ Projets ferroviaires :

Concernant le projet ferroviaire l'Etat et la Région ont identifié dans le cadre du volet mobilité du CPER, en lien avec SNCF-Réseau, la réalisation des opérations suivantes :

Intitulé de l'opération	Intituló de l'enération Coût des travaux		Plan de financement			
prévisionnel (M	prévisionnel (M€)	Etat	Région	Bloc local	SNCF réseau	
RAIL						
AXE DE TARBES						
Réseau structurant : Amélioration de la traction électrique : création d'une nouvelle sous-station sur l'axe de l'Ariège capable de renforcer l'alimentation électrique de l'axe	19,5	7,11	11,17	0	2,03	

AXE D'AUCH					
Projet régional : Allongement des quais	5,4	1,48	2,95	0	1,48
Projet régional : Relèvement de vitesse entre l'Isle Jourdain et Gimont	1,7	0,43	1,11	0	0,17
Total	26,6	9,02	15,23	0	3,68

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

Au titre de la politique de déplacement durable

- Axe AUTERRIVE-AUCH/AUCH-PREIGNAN (allongement de la promenade C DESBONS/réseau cyclable en site propre)
- Aménagement de l'ancienne voie ferrée d'Auch Sud vers la gare SNCF (voie verte)

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch:

Aménagement de voies vertes, sous réserve de leur inscription dans le Schéma Régional véloroutes et voies vertes approuvé par la Région en Septembre 2014

#### 6 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

#### A - DISPOSITIFS INSCRITS AU CPER

**A** – Il convient de rappeler que le volet Numérique du Contrat de Plan Etat-Région vise principalement le déploiement du haut et très haut débit au travers des Réseaux d'Initiative Publique départementaux en articulation avec le Plan France Très Haut Débit relevant du Programmes des Investissements d'Avenir. La Région interviendra en complément de l'Etat, sur la même assiette, en mobilisant le Plan Régional Très Haut Débit doté de 100 M€.

Le dossier déposé par le département du Gers a fait l'objet d'un accord préalable de principe de l'Etat à l'issue de la phase 1 d'instruction dans le cadre du plan « France Très Haut Débit ». L'Etat et la Région envisagent de mobiliser, à titre indicatif :

- 37,46 M€ de l'Etat pouvant être augmenté d'un maximum de 5,62M€ en cas d'exploitation et de commercialisation du réseau à une échelle supra départementale et de 6,77M€ pour le financement des déploiements optionnels en zone conventionnée (hors CPER);
- 8,87 M€ de la Région.

#### **B - POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS**

#### FEDER:

Objectif Spécifique 6 « Accélérer le déploiement et l'utilisation du Très Haut Débit pour les bâtiments et les communautés »

Objectif Spécifique 7 « Favoriser l'émergence de services et contenus numériques publics innovants ainsi que leur diffusion »

#### Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

Projets faisant appel aux infrastructures numériques

- dans le secteur de la santé :
- Santé à domicile
- Déploiement du réseau télésanté

- dans le secteur du tourisme
  - Mise en place d'un Wi-Fi territorial touristique
  - Dispositif de médiation numérique au niveau de l'office de tourisme

#### Type d'actions envisagées à titre indicatif par le PETR pays d'Auch

Développement d'outils numériques communs aux Offices de Tourisme du territoire :

- Mise en place d'un Wifi territorial touristique sur le territoire, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Grand Auch Agglomération
- Bornes numériques d'information touristique

#### 7 – TRANSITION ENERGETIQUE

Seront soutenues les priorités d'intérêt locales suivantes, dans le cadre du Plan Midi-Pyrénées Energies :

→ Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, que ce soit les logements privés et sociaux – dans le cadre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) – ou les bâtiments publics.

Au titre du CPER, la Région a ainsi prévu de mobiliser 70 M€ en soutenant en priorité les investissements suivants, vecteurs d'activités économiques en région :

- Soutien aux travaux des particuliers pour les travaux de rénovation énergétique dans leurs logements, au travers de l'éco-chèque logement;
- Soutien aux organismes du logement social pour mener des travaux de rénovation énergétique dans le parc de logements sociaux;
- Soutien des collectivités pour des travaux dans les bâtiments accueillant du public.

La Région soutient également les activités d'animation et d'accompagnement portées par les Espaces Infos Energie (EIE) et le Centre de Ressources pour la Construction et l'Aménagement Durable (CeRCAD).

→ Développer les énergies renouvelables: la Région accompagne chaque filière de production d'énergie renouvelable, avec des modalités adaptées en fonction de sa maturité et du contexte économique. Des subventions pourront notamment être accordées, sous réserve de l'adéquation des dossiers avec les critères d'éligibilité définis, aux projets de production de chaleur (ou froid) renouvelable à partir de biogaz, bois énergie, géothermie, solaire thermique, voire d'autres filières émergentes. La Région sera particulièrement attentive à la qualité environnementale des projets soutenus (qualité des approvisionnements, maîtrise des impacts notamment des émissions atmosphériques, ...).

La Région soutient également les activités d'animation relatives aux filières bois-énergie (via des structures locales) et biogaz (en créant, avec l'appui de l'ADEME et du FEDER, un Centre de Ressources Régional sur le Biogaz).

→ Développer l'économie circulaire : la Région accompagne l'évolution des systèmes de production et de consommation afin d'optimiser les biens et services sur l'ensemble de leur cycle de vie, dans un objectif de réduction de leur impact environnemental et de préservation des ressources. Outre son soutien à l'Observatoire Régional des Déchets

(ORDIMIP), la Région intervient via ses dispositifs d'aides économiques en faveur de projets individuels ou d'actions collectives.

- → Favoriser des actions de diffusion pour la transition énergétique : au travers en particulier de la mise en œuvre de l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP) par la Région, en partenariat avec l'ADEME.
- → L'Appel à Projets « bâtiment économes de qualité environnementale » permet de soutenir la construction ou la rénovation de bâtiments qui poursuivent une ambition environnementale élevée.

Dans le cadre du Fonds Régional Carbone, la Région peut soutenir l'amélioration ou le renouvellement des forêts dépérissantes à l'initiative de la communauté d'agglomération ou des communes du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch.

#### POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

#### **FEDER**

Objectif spécifique 15 : Augmenter la production d'énergie renouvelable en priorité sur le bois-énergie, le biogaz et la géothermie

Objectif spécifique 16 : Réaliser des économies d'énergie en particulier dans les logements et les bâtiments publics

Objectif spécifique 19 : Réaliser des économies d'énergie dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Communautés d'Agglomération et des Communautés de Communes

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération:

- Opérations de reboisement des forêts communales
- Rénovation énergétique de bâtiments emblématiques des communes du territoire du Grand Auch
- Opération d'efficacité énergétique dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du quartier du Garros
- Projet de création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur associé afin d'alimenter en énergie une partie du territoire

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch:

Mise en œuvre du programme d'action en cours de définition de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, lauréate de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour une croissance verte »

Création d'unités de méthanisation portées par des exploitants agricoles sur la communauté de communes de Cœur d'Astarac

<u>FEADER</u>: Pour les projets potentiellement éligibles au regard des dispositifs et critères correspondants.

#### **8 – TRANSITION ECOLOGIQUE**

## <u>A – DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION INSCRITS AU CPER 2015-2020 (articles 17, 18 et 19) :</u>

Seront soutenus au titre du CPER, la restauration des continuités écologiques latérales et longitudinales des cours d'eau, des zones humides, des sous-trames terrestres du SRCE via en particulier les « contrats restauration biodiversité Midi-Pyrénées », les plans nationaux et régionaux d'action en faveur des espèces menacées et la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes, les actions des Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales, les programmes coordonnés de restauration et de gestion de sous-trames du SRCE et l'assistance technique associée (rivières, zones humides...).

Par ailleurs, un service d'appui aux collectivités sera accessible à la Communauté d'agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch pour faciliter la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme.

En complément pourront être accompagnées les actions de prévention des risques d'inondation, notamment l'animation et l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque dans le cadre des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), les travaux de prévention et de réduction de l'aléa s'inscrivant dans une approche hydromorphologique respectueuse des écosystèmes aquatiques et conforme au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et en particulier la mise en place de systèmes d'alerte des populations.

#### **B - POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS**

#### FEDER:

Objectif spécifique 17 : Accroitre la préservation de la biodiversité, des paysages et des milieux aquatiques ou humides

#### FEADER:

Priorités 4 (écosystèmes agricoles et forestiers) et 5 (ressources forestières et hydrauliques) du Plan de Développement Rural Régional (FEADER), sous réserve de validation de ce programme par la Commission européenne.

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

 Mise en œuvre d'un schéma directeur de déploiement des trames vertes et bleues en zone urbaine

#### Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors Contrat Régional Unique et hors soutien financier de la Région

- labellisation de parcs et d'espaces verts pour leur gestion exemplaire (label EVE attribué par Ecocert, label Refuge LPO)
- Développement d'un patrimoine végétal comestible (vergers municipaux...),
- Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la partie rurale PETR :

Le territoire sera amené à développer une réflexion sur les actions :

- de préservation de la biodiversité et des espaces naturels
- de protection, de restauration, prévention des risques

qu'il conviendra d'engager dans le futur. Le lancement des études SCOT, prévues courant 2016, sera l'occasion d'élaborer une cartographie des Trames Vertes et Bleues du territoire et de préciser les actions à engager.

#### 9 – POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 arrêtant la géographie prioritaire de la politique de la ville, le quartier du Grand Garros à Auch fera l'objet d'un Contrat de Ville conclu avec la Communauté d'Agglomération du Grand Auch.

La Région accompagnera ce Contrat de Ville dans le cadre du Contrat Régional Unique de l'Agglomération du Grand Auch en mobilisant d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier celles relevant de l'emploi et de la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emploi, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques la MCEF de x et son bureau territorial seront les interlocuteurs privilégiés.

Elle participera, dans le cadre contractuel du CPER ou non, au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs, ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements selon les dispositifs prévus dans le cadre du présent contrat régional unique.

Ce quartier, reconnu d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, bénéficiera en complément d'une aide spécifique de l'ANRU, dont le montant sera déterminé par son Conseil d'Administration, qui sera intégrée au Contrat de Plan Etat-Région.

# POSSIBILITES DE COFINANCEMENT du FEDER 2014-2020 au titre de l'Axe X : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE EN FAVEUR DES QUARTIERS DEFAVORISES

#### FEDER:

Objectif spécifique 21 : Appuyer le développement intégré des quartiers prioritaires des Communautés d'Agglomération et Communautés de communes dans le cadre de la politique de la ville :

- soutien à la réalisation des économies d'énergies dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants / maintien et création de services commerciaux.

## Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Contrat de Ville :

- Rénovation urbaine du quartier
- Rénovation urbaine du quartier (phase opérationnelle 1 : déconstruction immeuble Artagnan)
- Rénovation urbaine du quartier (phase opérationnelle 2 : réhabilitation maison retraite A Mauco)
- Implantation d'une maison de guartier au sein du Grand Garros

#### 10 - CADRE DE VIE

Conformément à la délibération n°15/06/11.01 prise par la Commission Permanente du 4 juin 2015, la Région soutiendra les investissements liés aux projets de <u>reconquête</u> et de <u>requalification urbaine patrimoniale</u> dans les territoires ayant engagé une démarche de protection approuvée par l'Etat (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP).

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Auch : actions de reconquête et requalification du centre-ville historique Reconquête
- Pavie et autres communes : actions de reconquête et de requalification de centrebourg

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch:

Création de maisons pluridisciplinaires de santé à Mirande et Masseube

Equipements mutualisant des services aux publics

Requalification des centre-bourgs

Création de logements communaux sur les communes rurales du PETR du Pays d'Auch (ex : Berdoues, Pouyloubrin ...)

#### 11 - ATTRACTIVITE ET GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

En complément de son soutien dans le cadre du développement du tourisme urbain et de la requalification urbaine patrimoniale, la Région participera au renforcement de l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch en soutenant la réalisation d'équipements culturels et sportifs dans le respect des critères d'éligibilité de la Région et des principes rappelés à l'article 5 du présent contrat.

Par ailleurs, pour permettre une irrigation culturelle des territoires équilibrée et faire bénéficier les Midi-Pyrénéens d'un égal accès à la culture, la Région soutient la création et l'aménagement de lieux culturels structurants qui assurent des conditions optimales aux formations artistiques professionnelles. Ces soutiens concernent les médiathèques et bibliothèques, les salles de spectacles, les cinémas et les musées labellisés « musées de France » ainsi que la création de Centres d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine dans le cadre des Villes de Pays d'Art et d'Histoire.

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Création du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation
- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

#### Type d'actions envisagées à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch:

Développement de la station de sports nautiques et terrestre du lac de l'Astarac, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de pratique relatifs aux sports de nature.

Création d'une médiathèque à Masseube

## 12 - LA RENOVATION ENERGETIQUE ET L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Conformément aux critères d'intervention approuvés par la Commission Permanente du 2 mars 2015, la Région soutiendra, les projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments publics recevant du public.

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

Divers projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics

#### Type d'action envisagée à titre indicatif par le PETR du Pays d'Auch:

Rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics des communes rurales du PETR du Pays d'Auch (ex : Lavardens, Pouyloubrin... ; programme de mise en accessibilité des gymnases et cantines scolaires sur Cœur d'Astarac)

## ARTICLE 5 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION DANS LE CADRE DES CONTRATS REGIONAUX UNIQUES :

- Pour les Contrats Régionaux avec les Communautés d'Agglomérations, la Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014, de maintenir le principe d'une dotation pluriannuelle «dédiée» pour chaque Contrat Régional Unique sur la période 2015-2017 en insistant toutefois sur le fait que les priorités à retenir seront établies dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial avec les Communautés d'Agglomérations. Le montant de la dotation pluriannuelle est défini sur la base des priorités ainsi retenues et en fonction du nombre d'habitants, du potentiel financier agrégé (50%), de l'effort fiscal agrégé (30%) et de la superficie (20%) de la Communauté d'Agglomération.
- La dotation pluriannuelle de la Région, à titre indicatif, pour la période 2015-2017 s'élève à 3 M€. Celle-ci est principalement dédiée au soutien des projets dans les domaines suivants :

#### action économique :

- zone d'activités d'intérêt régional,
- pépinières,
- hôtels d'entreprises,
- pôles territoriaux de coopération économique (visant à favoriser l'ESS dans les territoires)
- infrastructures culturelles, touristiques, patrimoniales et sportives
- l'intermodalité liée au ferroviaire et les déplacements doux en sites propres sur la base d'un schéma communautaire,
- investissements liés aux projets de reconquête et de requalification urbaine dans les territoires ayant engagé une démarche de protection du patrimoine approuvée par l'Etat (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP)...
- Pour les projets publics dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité dans le cadre du présent Contrat Régional Unique, la Région financera prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est communautaire.

Par ailleurs, la Région souhaite que 30% minimum des projets relevant d'une collectivité soutenus par la Région concernent les territoires autres que celui de la Ville centre de la Communauté d'Agglomération concernée.

Pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération et ne faisant pas par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques de la Région, le taux d'intervention de celle-ci sera compris entre 10% et 25% selon le principe suivant : le taux d'intervention de référence et médian étant de 17,5%, celui-ci sera majoré ou minoré en fonction de l'indice synthétique composé du potentiel financier agrégé à hauteur de 75 % et de l'effort fiscal agrégé pour 25 %.

Ce taux pourrait être modifié en fonction des priorités partagées entre la Région et la Communauté d'Agglomération et dans la limite de la dotation pluriannuelle.

- Pour ces mêmes types projets, si une maîtrise d'ouvrage communautaire n'est pas possible et dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale pour des raisons dûment justifiées, le taux d'intervention de référence et médian étant de 17,5 %, celui-ci sera majoré ou minoré en fonction d'une part de l'indice synthétique (composé du potentiel financier à hauteur de 20%, de l'effort fiscal pour 20% et du revenu imposable moyen par habitant de la commune concernée à hauteur de 60 %), d'autre part du montant du fond de concours de la Communauté d'Agglomération qui doit être au moins équivalent à l'aide de la Région.
- Pour les Contrats Régionaux Uniques des territoires ruraux et de montagne, pour les projets éligibles dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Communauté de Communes et ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques de la Région, il est proposé que le taux d'intervention de celle-ci soit compris entre 15% et 35% selon le principe suivant : le taux d'intervention de référence et médian étant de 25%, il est proposé que celui-ci soit pour chaque projet concerné, majoré ou minoré en fonction de l'indice synthétique financier (composé du potentiel financier agrégé à hauteur de 75% et de l'effort fiscal agrégé pour 25%).

Ce taux pourra être modifié en fonction des priorités partagées entre la Région, le cosignataire de ce Contrat Régional Unique et la Communauté de Communes maitre d'ouvrage.

- Pour ces mêmes types projets, si une maîtrise d'ouvrage communautaire n'est pas possible et dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale pour des raisons dûment justifiées, le taux d'intervention de référence et médian étant également de 25 %, il est proposé que celui-ci soit majoré ou minoré en fonction d'une part de l'indice synthétique (composé du potentiel financier à hauteur de 20%, de l'effort fiscal pour 20% et du revenu imposable moyen par habitant de la commune concernée à hauteur de 60 %), d'autre part du montant du fond de concours de la Communauté de Communes concernée qui doit être au moins équivalent à l'aide de la Région.
- Pour ce qui concerne la Région, les projets relevant du présent Contrat Régional Unique seront examinés sous réserve de leurs éligibilités aux dispositifs d'intervention de la Région dans le respect des critères en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.
- Les aides directes aux entreprises, notamment dans le cadre des contrats d'appui ou en réponse à des appels à projets, ne sont pas susceptibles d'être contractualisées, dans le cadre du Contrat Régional Unique. Toutefois, les résultats de ces différents dispositifs pourront faire l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif qui sera présenté lors du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi du Contrat Régional Unique.

#### ARTICLE 6: DISPOSITIFS SPECIFIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS

#### 6.1. Grand Auch Agglomération:

Le Département du Gers a été signataire de la convention territoriale de Grand Auch Agglomération pour la période 2013- 2015 et à ce titre il est intervenu dans plusieurs domaines :

- . le développement de l'économie locale principalement par l'intermédiaire du Syndicat mixte de Gestion de l'Aéroport d'Auch Gers ;
- . le développement du site universitaire d'Auch en participant au fonctionnement du campus ;
- . le soutien à la politique de l'habitat social sur l'ensemble du territoire ;

. l'accompagnement des projets structurants en matière culturelle, éducative ou environnementale.

L'acte III de la décentralisation, avec la suppression de la clause de compétence générale et la confirmation du rôle prioritaire des départements en matière de solidarités territoriales et humaines, impacte les futures politiques départementales.

Toutefois, le Département du Gers, soucieux du désenclavement de son territoire, a accepté le partenariat financier proposé par l'Etat et la Région au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 et à ce titre il est signataire des conventions d'application du volet relatif à l'enseignement supérieur sur le site universitaire d'Auch et du volet mobilité multimodale pour la poursuite de la mise à 2 X 2 voies de la RN 124 et la réalisation de travaux sur la RN 21.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de son Agenda 21 local initié en 2007, le département du Gers a obtenu en 2015, le label « Territoires à Energie positive pour la croissance verte » attribué par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette labellisation permettra au département de réaliser plusieurs actions destinées à une meilleure maîtrise de l'énergie et à une réduction des gaz à effet de serre. Parallèlement le département souhaite favoriser l'accompagnement des territoires dans leurs projets de transition écologique et énergétique.

L'ensemble de ces considérants oriente la politique départementale de la façon sus décrite eu égard au projet de territoire présenté par l'Agglomération du Grand Auch.

#### 1°- Désenclaver le territoire

Conformément au CPER 2015/2020, le Département interviendra sur le volet mobilité à deux titres :

- . sur la finalisation du PDMI relatif à la mise à 2 x 2 voies de la route nationale 124 : 37,84 M€ dont 4,74 M€ pris en charge par l'Agglomération du Grand Auch.
- . sur la poursuite de l'amélioration du réseau routier sur la route nationale 21 : 1 M€ dont le contournement d'Auch/Pavie : 0,4 M€ et l'étude du parti d'aménagement de l'axe de Sainte-Mère à Villecomtal et les premiers travaux : 0,6 M€.

#### 2°- Conforter l'économie locale et les activités existantes

En application de la Loi NOTRe qui réaffirme la dévolution exclusive de la compétence économique aux Régions, le Département se retire du syndicat mixte de gestion de l'aéroport d'Auch Gers.

Cependant, à titre exceptionnel et afin de satisfaire ses engagements antérieurs, le Département participera à la restructuration des abattoirs d'Auch, indispensable à la sauvegarde de la filière bovine sur le département, à hauteur de 250 000 €.

3°- Impulser la création de filières innovantes porteuses d'emplois durables

Conformément au CPER 2015/2020, le Département interviendra sur le volet enseignement supérieur dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment A de l'IUT d'Auch, à hauteur de 267 000 €, soit à parité égale avec l'agglomération du Grand Auch.

- 4°- Renforcer l'attractivité touristique, gisement d'emplois et de retombées économiques
- 5°- Accompagner les habitants de l'agglomération à chaque étape de la vie pour les services dont ils ont besoin

Au titre des points 4 et 5 et en application de sa politique départementale « Gers croissance verte » le département soutiendra les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics abritant des activités culturelles, touristiques, sportives ou ayant un lien avec la solidarité humaine. A l'issue des travaux, le gain énergétique devra être de 30 % minimum (attesté par une étude fournie au moment du dépôt du dossier : cf cahier des charges ADEME) et atteindre à minima la classe énergétique C du DPE.

En matière de création d'équipements culturels, touristiques, sportifs ou ayant un lien avec la solidarité humaine, le département soutiendra ceux présentant un intérêt supérieur au niveau de l'agglomération et répondant aux critères définis dans la politique départementale « Gers croissance verte ».

6°- Préserver et améliorer le cadre de vie en privilégiant la convivialité et la place de la nature en ville

Dans le cadre du contrat de ville, le Département soutiendra le projet de dispositif Energie Renouvelable et réseau de chaleur de dimension énergétique verte.

7°- Engager le territoire dans la transition énergétique et écologique

Au même titre que la politique départementale engagée sur l'ensemble du territoire, le département pourra soutenir :

- . au titre de la mobilité :
- la création d'aires de covoiturage réalisées à proximité immédiate des axes routiers structurants présentant un intérêt sur les déplacements domicile-travail.
- la mise en place de systèmes de visio-conférence dans les bâtiments publics.
  - . au titre des énergies renouvelables :
- les projets innovants présentant une démarche incontestable en terme d'énergies renouvelables au sens d'une traduction concrète en matière d'atteinte d'objectif global de 50 % d'énergies renouvelables.
- 8°- Favoriser le mieux vivre ensemble

Ces actions seront examinées au cas par cas en fonction de leur intérêt départemental et conformément aux critères de la politique départementale « Gers croissance verte ».

#### 6.2. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'acte III de la décentralisation a confirmé le rôle des départements en matière de solidarités territoriales et humaines.

Le Département du Gers s'est investi depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des territoires au travers ses diverses politiques tant en ingénierie (Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière, Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration, Service d'Assistance Technique aux Exploitants

d'Unités de Production d'Eau Potable) qu'au niveau des subventions d'investissement (Dotation Globale d'Aménagement Durable, voirie, projets structurants...).

Par ailleurs, le Département a initié dès 2007 la mise en place d'un agenda 21 local dont une des ambitions consistait à accompagner le territoire vers des changements de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces objectifs sont aujourd'hui partagés par l'ensemble des acteurs locaux mais nécessitent un appui financier pour la réalisation de projets innovants.

Dans le cadre de sa labellisation par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoires à Energie positive pour la Croissance Verte », le département du Gers a décidé de favoriser, au titre du contrat unique régional de la période 2015/2017, l'accompagnement des territoires sur la thématique de la transition écologique et énergétique.

Cet accompagnement, destiné à une meilleure maîtrise de l'énergie et une réduction des gaz à effet de serre, peut se traduire notamment par des aides à l'investissement au bénéfice des collectivités territoriales dans les domaines suivants :

#### 1°- Bâtiments publics

- le Département soutiendra les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics abritant des activités culturelles, touristiques, sportives ou ayant un lien avec la solidarité humaine.

A l'issue des travaux, le gain énergétique devra être de 30 % minimum, (attesté par une étude fournie au moment du dépôt du dossier : c/f cahier des charges ADEME) et atteindre à minima la classe énergétique C du DPE.

- le Département soutiendra la création d'équipements culturels, touristiques, sportifs ou ayant un lien avec la solidarité humaine, présentant un intérêt supérieur au niveau du bassin de vie et répondant à la politique départementale « Gers croissance verte ».

#### 2° - Mobilité

- le Département soutiendra la création d'aires de covoiturage réalisées à proximité immédiate des axes routiers structurants présentant un intérêt sur les déplacements domicile-travail.
- le Département soutiendra la mise en place de systèmes de visio-conférence dans les bâtiments publics des bourgs-centres.

#### 3°- Energies renouvelables

- le Département accompagnera les projets innovants présentant une démarche incontestable en terme d'énergies renouvelables au sens d'une traduction concrète en matière d'atteinte d'objectif global de 50 % d'énergies renouvelables.

Les taux d'intervention du département seront modulés d'une part en fonction du potentiel fiscal et de l'effort fiscal de la collectivité maître d'ouvrage et d'autre part du partenariat financier mis en place sur le projet.

#### ARTICLE 7: GOUVERNANCE

- un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi est** créé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch, il a pour missions :
  - d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel et conformes à la stratégie de développement du territoire définie par le Contrat unique
  - d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation.
  - de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Ce comité est composé des représentants des co-signataires du Contrat régional unique et son Secrétariat permanent est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch.

- Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et le PETR du Pays d'Auch participeront au Comité d'Orientation Stratégique et de Programmation organisé par la Région en partenariat avec le Département du Gers et en lien avec les acteurs des territoires concernés à l'échelle de la Zone d'Emploi de d'Auch.
   Celui-ci :
  - a pour but de définir les orientations stratégiques pour l'attractivité, la croissance et l'emploi à l'échelle de la Zone d'Emploi d'Auch et des territoires qui la composent,
  - met en perspective les dispositifs des différents partenaires dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la transition écologique et énergétique, de l'action économique et identifie éventuellement les axes d'amélioration pouvant être engagés pour une pleine efficacité pour la croissance et l'emploi à l'échelle de la zone d'emplois.
  - examine les programmes opérationnels annuels des thématiques communes des Contrats Régionaux Uniques des territoires compris dans cette même Zone d'Emploi.
  - apprécie le bilan de la programmation des fonds européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE) au bénéfice de la zone d'emploi et envisage les perspectives à venir dans ce cadre.
- La Conférence Territoriale de l'Action Publique présidée par la Région pourra aussi constituer une instance de dialogue et de concertation entre les collectivités.

## ARTICLE 8: MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Les programmes opérationnels annuels donneront lieu à la fin de chaque exercice annuel à l'établissement d'un bilan physico-financier de sa réalisation. Celui-ci sera présenté à l'appui du projet de programme opérationnel de l'année suivante.

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch, et le PETR du Pays d'Auch adresseront simultanément leurs propositions de Programme Opérationnel annuel et les dossiers finalisés des projets correspondants aux partenaires cofinanceurs et co-signataires du présent Contrat Régional Unique, au moins 6 semaines à minima avant la tenue du Comité de Pilotage stratégique et de suivi sur la base d'un support administratif commun défini conjointement par les signataires.

## A ce stade les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

□ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,

- □ Une note descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables)
- □ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu)
- □ Les plans
- □ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation
- □ Un estimatif détaillé des dépenses
- Un plan de financement prévisionnel

#### ARTICLE 9: MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et le PETR du Pays d'Auch de la référence au Contrat Régional Unique sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de la Région, du « Conseil Départemental du Gers » et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

#### ARTICLE 10 - LES FONDS EUROPEENS

Les moyens financiers inscrits dans le présent contrat régional unique, peuvent être mobilisés, en tant que de besoins, comme contreparties nationales aux financements européens. Dans ce cas, les projets retenus comme contreparties (y compris ceux qui ne bénéficient pas de crédits européens) doivent être présentés au Comité Régional de Programmation concerné.

Toutes les obligations prévues par la mise en œuvre des programmes européens s'appliquent (saisie dans PRESAGE, éligibilité des dépenses et des bénéficiaires, respect des politiques communautaires, comptabilité séparée ou d'un équivalent suffisant permettant l'enregistrement des transactions relatives aux projets co-financés, mesures de publicité, contrôles, etc...).

#### **ARTICLE 11 : DUREE**

Conformément aux termes du Contrat de Plan Etat Région, celui-ci sera revu à l'issue du regroupement de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être fusionné en un Contrat de Plan unique à l'échelle de la nouvelle région sans en modifier les priorités.

Ainsi, le Contrat Régional Unique d'Agglomération du Grand Auch et du PETR du Pays d'Auch est conclu pour une première période de 3 ans 2015-2017 à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la nouvelle Région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

Ce Contrat Régional Unique fera l'objet de programmes opérationnels annuels.

Fait à Toulouse, le 17 décembre 2015

Le Président du Conseil Départemental Du Gers Le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées

Signé : Philippe MARTIN Signé : Martin MALVY

Le Président du PETR du Pays d'Auch

Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch

Signé : Franck MONTAUGE Signé Franck MONTAUGE

### **VOLET 1**

# CONTRAT REGIONAL UNIQUE DE GRAND AUCH AGGLOMERATION







CRU du GRAND AUCH 2015/2017 - Maquette opérationnelle des projets								
	Maîtrise d'Ouvrage	Coût estimé	réalisation	réalisation prévisionnelle 2018/2020				
VOLET 1 EDUCATION		PM						
VOLET 2 FORMATION PROFESSIONNELLE		PM						
VOLET 3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE								
UT3 : secteur IUT A : réhabilitation du bat A	REGION	3 001 600 €	2015/2017					
Plateforme analytique AGEDER	IUT Paul Sabatier	150 000 €	2015/2017					
VOLET 4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION								
ABATTOIR D'AUCH GERS :								
acquisition du site	GAA	Pour Mémoire	2015					
modernisation d'un outil de production pour filière agro alimentaire (2,5 M€)	GAA	Pour Mémoire	2016/2017					
POLE AERONAUTIQUE Auch Gers								
Création d'un hangar à avions pour les entreprises	SM Aéro	200 000 €	2016/2017					
GRAND SITE D'AUCH								
Mise en place d'une signalétique locale sur le Grand Auch	GAA	230 000 €	2015/2016					
Aménagement du cœur de ville (1ère tranche : Rue Dessoles et voies adjacentes)	AUCH	1 250 000 €	2015/2016					
Aménagement du cœur de ville (2ème tranche : Rue de la République)	AUCH	830 000 €	2016/2017					
Aménagement de l'entrée de ville Rue du 8 mai (Tr3 espaces publics 1,1 M€ dont mobilier urbain, signalétique et voie de déplacement doux en site propre) Implantation d'établissements hôteliers de caractère sur des friches immobilières d'Auch (Caserne Espagne,	AUCH	1 100 000 €	2016/2017					
ancien Collège Sadi Carnot)	PRIVE	NC	2016/2017	2018/2020				
OFFICE TOURISME du GAA :								
transfert de l'OT place de la Cathédrale Ste Marie	GAA	Pour Mémoire	2015					
Mise en place d'un Wi-Fi territorial touristique	GAA	75 000 €	2016/2017					
Dispositif de médiation numérique	GAA	63 050 €	2015/2016					
Mission d'accompagnement pour la valorisation de l'image de d'Artagnan	GAA	Pour Mémoire	2016					
MUSEE AUCH : mise en accessibilité interne et externe du musée (1ère tranche)	GAA	1 200 000 €	2015/2017					
CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CAR	GAA	120 000 €	2015/2017					
AXE 5 - Mobilité mutltimodale								
RN 124 : PDMI - Achever la mise à 2x2 voies sur la section Gimont-Isle Jourdain + déviation de Gimont	ETAT	CPER 2015/2020	2015/2017	2018/2020				
RN21 : Contournement Auch/Pavie (études + acquisitions foncières)	ETAT	CPER 2015/2021	2015/2017	2018/2020				
RAIL : allongement des quais (dt Gare d'Auch)		CPER 2015/2022		2018/2020				
DEPLACEMENT DURABLE								
Axe AUTERRIVE-AUCH/AUCH-PREIGNAN ( allongement de la promenade C DESBONS )	GAA	3 000 000 €	2015/2017	2018/2020				
Aménagement de l'ancienne voie ferrée d'Auch Sud vers la Gare SNCF	AUCH	200 000 €	2015/2017	2018/2020				
VOLET 6 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE								
AUCH et autres Communes : FTTH et FTTE	ORANGE	Pour Mémoire						
Silver économie GERS SANTE RURALITE								
La santé à domicile	UD CCAS Gers	400 000 €	2015/2016					
Déploiement du réseau télésanté	CH AUCH	1 300 000 €	2015/2016					
VOLET 7 TRANSITION ENERGETIQUE								
QUARTIER DU GRAND GARROS : rénovation urbaine (habitat)	OPH32/SAG		2015/2017	2018/2020				
Opération de boisement de terrains, amélioration ou renouvellement de fôrets communales	communes	NC	2015/2017					
Rénovation énergétique de bâtiments emblématiques des communes du territoire de GAA,	GAA et Communes	NC	2015/2020					
Renovation energetique de batiments embiematiques des communes du territoire de GAA,								
Opérations d'efficacité énergétique dans le cadre du projet de RU du quartier du Garros,  création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur associé afin d'alimenter en énergie une part du	GAA/AUCH/OPH32/SAG	NC	2015/2020	2018/2020				

VOLET 8 TRANSITION ECOLOGIQUE				
Schéma directeur de déploiement des trames vertes et bleues en zone urbaine,	GAA	NC	2015/2017	2018/2020
labellisation de parcs et d'espaces verts pour leur gestion exemplaire (label EVE attribué par Ecocert, label Refuge LPO),	GAA	NC	2015/2017	2018/2020
Développement d'un patrimoine végétal comestible (vergers municipaux),	GAA	NC	2015/2017	2018/2020
Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale,	GAA	NC	2015/2017	2018/2020
VOLET 9 POLITIQUE DE LA VILLE				
QUARTIER DU GARROS				
Rénovation urbaine du quartier	GAA	380 000 €	2015/2017	
Rénovation urbaine du quartier (phase études pré-opérationnelles)	GAA	420 000 €	2015/2017	
Rénovation urbaine du quartier (phase opérationnelle 1 : déconstruction immeuble Artagnan et Porthos)	OPH32	3 146 000 €	2015/2017	
Rénovation urbaine du quartier (phase opérationnelle 2 : réhabilitation maison retraite A Mauco)	OPH32	3 200 000 €	2015/2017	
Implantation d'une maison de quartier	GAA	NC	2015/2017	
VOLET 10 CADRE DE VIE				
AUCH:				
Reconquête et requalification du centre-ville historique	AUCH	NC	2015/2017	2018/2020
Pavie :	AUCH			
Reconquête et requalification du centre-bourg	PAVIE	NC	2015/2017	2018/2020
Autres communes de la communauté		NC		
VOLET 11 ATTRACTIVITE ET GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS				
Musée Départemental de la résistance et de la déportation	GAA	600 000 €	2015/2017	2018/2020
Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	GAA		,	
Projet scientifique et culturel			2015/2017	
Projet architectural et scénographique + installation dans les locaux				2018/2020
VOLET 12 RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS				
Travaux de rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics ( communes du Grand Auch)	GAA et communes		2015/2017	2015/2017
TOTAL GENERAL		20 865 650 €		

#### LE PROJET DE TERRITOIRE DE GRAND AUCH AGGLOMERATION

« Faire de l'agglomération du Grand-Auch et de son chef-lieu de département, un territoire attractif en Midi-Pyrénées, connectée à sa métropole toulousaine dans le cadre d'une relation mutuellement bénéfique, un bassin de vie source de développement pour le territoire gersois dans son ensemble.

Une agglomération où qualité et cadre de vie préservés se conjuguent avec développement. Un développement économique, culturel et social, adapté aux impératifs de transition de notre temps, fondé sur l'intérêt général de la collectivité et bénéficiant à chacun. »

Le projet de territoire du Grand Auch repose sur 8 orientations :

- Désenclaver le territoire
- Conforter l'économie locale et les activités existantes
- Impulser la création de filières innovantes porteuses d'emplois durables
- Renforcer l'attractivité touristique, gisement d'emplois et de retombées économiques
- Accompagner les habitants de notre agglomération à chaque étape de la vie pour les services dont ils ont besoin
- Préserver et améliorer le cadre de vie en privilégiant la convivialité et la place de la nature en ville
- Engager notre territoire dans la transition énergétique et écologique
- Favoriser le mieux vivre ensemble

## 1. Désenclaver et développer le territoire

#### • La mise à 2x2 voies de la RN 124

Prévue au précédent PDMI, la mise à 2x2 voies de la RN 124 est reprise dans le cadre du CPER 2015/2020 en vue de son achèvement avec le contournement de Gimont puis sa liaison avec l'Isle-Jourdain.

Ce projet demeure plus que jamais indispensable par rapport au positionnement d'Auch en région Midi-Pyrénées et par rapport à la métropole toulousaine. Auch, en tant que chef-lieu de département, est la seule commune en Midi-Pyrénées à ne pas être reliée à la métropole régionale par une voie rapide.

#### • Le contournement d'Auch/Pavie par l'EST

La réalisation du contournement Est des communes d'Auch et Pavie est d'un atout majeur pour le Grand Auch.

Les études de la 1<sup>ère</sup> phase (contournement de Pavie) sont en cours, rendues plus longues du fait de certaines obligations administratives à respecter et imposées par les dispositions du Grenelle de l'environnement.

Ce projet est inscrit au CPER 2015/2020 au titre des opérations nouvelles prévues par l'Etat sur la RN21.

# • <u>La desserte numérique</u>

Dans sa stratégie de lutte contre la fracture numérique, le Grand Auch s'est fixé 2 axes :

- A titre transitoire: Résorber les « zones blanches » inéligibles à l'offre ADSL ou présentant un accès limité au réseau Internet, avec un opérateur privé (Alsatis) qui déploie à travers un réseau hertzien du 4 Mbit/s et 20 Mbit/s. Six communes sur quinze du Grand Auch sont concernées par ce dispositif.
- A titre pérenne : Formaliser l'engagement de l'opérateur privé « Orange » de déployer un réseau de fibre Optique jusque chez l'habitant (FTTH pour Fiber To The Home) ou l'entreprise (FTTE pour Fiber To The Entreprise) sur l'ensemble des communes du Grand Auch.

A la suite de l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII), lancé par l'Etat au titre programme national de déploiement du Très Haut Débit, « Orange » s'est positionné pour déployer un réseau de fibre optique sur la commune d'Auch à partir de 2014 et sur les autres communes de l'agglomération à partir de 2015, avec un achèvement de ce déploiement sur tout le territoire dans les 5 ans, soit au plus tard en 2020.

Ce programme de déploiement a débuté a Auch en 2014 et couvrira à la fin de l'année 2015, 43% des logements. 2015, marque également le début de la couverture des 1ères communes du Grand Auch (Castin et Duran) qui ont une très faible éligibilité actuelle en ADSL.

#### Le train

Le rail, en direction d'Agen dans la perspective de la future gare LGV, et plus encore en direction de Toulouse, conditionne aussi fortement la capacité future de l'agglomération et de la ville à jouer un rôle positif dans la Région.

Ce qui est en jeu derrière ces questions d'infrastructures, sur des dossiers lourds pour lesquels la collectivité n'a pas seule la maitrise, c'est la capacité de la ville d'Auch et de l'agglomération du Grand Auch à jouer le rôle de pôle d'équilibre régional, à l'instar des autres chefs-lieux de département de Midi-Pyrénées et communautés d'agglomération qui sur ce plan sont mieux lotis.

#### 2. Conforter l'économie locale et les activités existantes

Le développement économique du Grand Auch est au cœur de ses priorités d'action, pour répondre à une double nécessité :

- la création d'emplois d'abord,
- l'indispensable évolution de l'économie gersoise ensuite, vers des productions à forte valeur ajoutée, en complément des fondamentaux à consolider que sont l'agriculture et l'agroalimentaire.

### • La filière aéronautique avec l'aéroport d'Auch Gers

Malgré un contexte général rendu très difficile par la crise de 2008 dont les effets perdurent, les collectivités locales (Conseil Régional de Midi-Pyrénées, département du Gers, Grand Auch Agglomération et Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers) ont contribué à la création d'une filière aéronautique à Auch avec les installations sur l'aérodrome Auch - Gers de l'entreprise JCB Aéro (120 salariés) en 2010, de Sud Aviation Training, école de formation de pilotes professionnels, en 2012 et de l'Ecole de FORmation à la Sécurité Aérienne (EFORSA) en 2014. Cette dernière entreprise qui dispense de la formation initiale et continue pour les sapeurs-pompiers d'aéroports est la 2ème école de ce type en France.

La volonté du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport dont le Grand Auch est membre aux côtés du département du Gers et de la CCI du Gers, est de poursuivre l'accueil d'entreprises de la filière aéronautique.

Par ailleurs, les compétences économiques de la Région qui se trouvent renforcées par le projet de loi NOTRe, la suppression de la clause de compétence générale, invitent les partenaires signataires de la présente convention ainsi que la CCI du Gers à engager une réflexion sur le devenir de cette infrastructure économique vitale pour le développement du territoire.

## • La filière développement durable

En cohérence avec l'Agenda 21 Local France, Grand Auch Agglomération facilite l'accueil d'entreprises œuvrant dans le domaine des déplacements propres et des énergies renouvelables.

C'est le cas en 2011 avec l'installation de la **société HELEM**, spécialisée dans les véhicules électriques.

Après des débuts difficiles, cette société a été reprise en septembre 2014 par la société « E4V » spécialisée dans les batteries de véhicules électriques. Désormais « Univers VE - Hélem » poursuit l'activité de production du modèle Colibus qui va être amélioré par de nouvelles versions (transport de marchandises, camion frigorifique, transport de personnes) en cours d'homologation.

Avec une situation financière assainie, l'entreprise reprend son essor et détient désormais un carnet de commande de 2 ans avec des clients comme DHL, Exapaq, La Poste pour la version « transport de marchandises ». Cette société qui a redémarrée avec 11 salariés en septembre 2014 est passée au début de l'année 2015 à 25 salariés.

Avec l'implantation de **Biogaz du Grand Auch** sur la zone environnementale de Lamothe d'Auch, le Grand Auch a donné une réponse concrète au Plan Climat Energie Territorial de Midi-Pyrénées.

La technique de méthanisation déployée, a positionné le territoire en précurseur en matière de transition énergétique. L'usine produit, à partir de déchets collectés dans le Gers, 15% des besoins en électricité de la ville d'Auch ainsi que de la chaleur pour un bâtiment industriel de la zone de Lamothe.

L'implantation prochaine de « COREVA technologie », spécialisée dans le traitement de déchets non alimentaires à proximité de l'usine de méthanisation, viendra créer de nouvelles synergies dans cette filière et confirmer pleinement la vocation environnementale de la zone de Lamothe voulue par le Grand Auch.

Au-delà de l'accueil de nouvelles entreprises, le Grand Auch veille aussi à garder celles qui sont déjà sur son territoire.

## • La filière agroalimentaire avec l'abattoir d'Auch :

En complément du développement de nouvelles filières à forte valeur ajoutée, le confortement des fondamentaux de l'économie gersoise constitue pour l'agglomération du Grand-Auch un enjeu important, partagé par l'ensemble des partenaires économiques du territoire.

L'abattoir d'Auch revêt à cet égard une dimension stratégique pour les filières agricole et agro-alimentaires gersoises.

Confrontés à des enjeux industriels et de modernisation de l'abattoir, ses gestionnaires (la société ARCADIE liée au groupe LUR BERRY) se sont rapprochés des pouvoirs publics et des chambres consulaires pour élaborer un projet de développement visant au maintien de cette infrastructure vouée à sa fermeture et à la suppression des 120 emplois.

Avec le soutien de la filière locale et des acteurs locaux qui se sont mobilisés au sein d'une nouvelle société de gestion (Alliance Abattoir Auch Gers), le Grand Auch soutien ce dossier à travers l'acquisition du site et la réhabilitation/modernisation de l'abattoir pour assurer la poursuite de cette activité.

Près de 90 emplois seront ainsi maintenus au final. Au-delà de l'aspect humain, l'impact d'une fermeture aurait été dommageable pour la filière bovine gersoise et régionale.

# • <u>La filière Trava</u>ux Publics

L'économie gersoise n'échappe pas aux effets de la crise qui s'est installée et approfondie dans la durée et qui affecte les entreprises de BTP.

Dans ce secteur, le Grand Auch apporte un soutien aux entreprises en difficultés en les accueillant à l'hôtel d'entreprises du Centre Economique du Garros, permettant ainsi de sauver des emplois qui auraient dû disparaître : c'est le cas en 2012 avec l'entreprise ROTGE et sa vingtaine de salariés positionnée sur le secteur du BTP.

Le soutien à la filière BTP se fait également à travers la commande publique et les projets des communes et de l'agglomération.

Parmi les futurs projets importants du territoire sont identifiés la création d'un pôle commercial sur la ZAE du Mouliot et le projet de rénovation urbaine du quartier du Grand-Garros. Ces 2 projets, pour lesquels sont estimés près de 150 M€ de travaux de BPT pour les prochaines années, profiteront grandement aux TPE, PME et artisans.

## 3. Impulser la création de filières innovantes porteuses d'emplois durables

La réorganisation des compétences entre collectivités, en cours de discussion au parlement, donnera un poids extrêmement fort aux nouvelles régions en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, de formation professionnelle et peut-être d'accompagnement à l'emploi.

A cet égard, une réflexion sera engagée par la collectivité sur la place que doit tenir l'Agglomération du Grand Auch ainsi que les autres territoires du Gers dans les futurs SRDEII et SRADDT de la grande Région, rendus probablement prescriptifs par la loi.

Le projet « Gers Santé Ruralité » par son caractère innovant s'inscrit dans le plan régional de la « Silver Economie » de Midi-Pyrénées, notamment à travers le déploiement d'un réseau de télésanté visant à faciliter l'accès aux soins de premier recours (projet PEC-A) et par une action visant à faciliter le suivi de la santé à domicile et à l'autonomie des personnes âgées (Projet ESPASS).

A relever également dans le domaine de la santé, l'implantation future du Centre de Rééducation Fonctionnelle pour crébro-lésés sur la commune de Montégut où 200 emplois nouveaux sont annoncés.

Au carrefour de l'éducatif, de l'économie et de l'aménagement du territoire, le développement du **Pôle universitaire** « **d'Auch Gers** » autour de l'IUT, des sections BTS des lycées, de l'IUFM et de l'IFSI est un enjeu majeur pour le développement du territoire.

Le contrat de site de l'enseignement supérieur sur Auch, signé par le Grand Auch le 6 juillet 2012 avec l'ensemble des partenaires à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, est venu donner corps au projet « *Auch Université 2015* » lancé en 2008 et dont l'objectif était d'atteindre 1 500 étudiants en 2015.

Avec ses 34 formations post-bac dans le Gers et plus de 1 470 étudiants à la rentrée 2014, cet objectif est quasi atteint.

Il sera dépassé avec les projets d'ouverture de formation comme

- la Licence Professionnelle « Sécurité et Santé au Travail dans le BTP
- une nouvelle option « diététique » pour le DUT « Génie Biologique »
- une Licence Professionnelle Bois, construction métallurgique et Environnement
- de nouvelles sections BTS en cours d'analyse

Reste désormais à conforter et renforcer le pôle de recherche constitué du Laboratoire de Biotechnologies Agroalimentaires et Environnementales (LBAE) et d'une antenne du Centre d'Etudes de la BIOsphère (CESBIO) avec la mise en place plateforme scientifique AGEDER (Gestion Durable de l'environnement et des Ressources des Territoires Ruraaux).

La réhabilitation/extension du bâtiment A de l'IUT d'Auch participe à ce renforcement de la recherche scientifique sur le territoire. Retenus au CPER 2015/2020 dans le cadre d'une 1ère tranche de travaux sur la période 2015/2017, les travaux de réhabilitation du bâtiment A constituent la 1ère étape dont les financements sont actés par le bloc local (Conseil Général du Gers et Grand Auch).

# 4. Renforcer l'attractivité touristique, gisement d'emplois et de retombées économiques

Une politique de dynamisation de l'économie touristique a été engagée depuis quelques années par le Grand Auch impliquant de nombreux acteurs et notamment l'Office de Tourisme.

Grand Auch Agglomération a pour objectif de développer les retombées économiques liées aux activités touristiques en mettant en valeur la diversité de l'offre touristique afin de favoriser l'allongement des séjours.

Ce développement s'appuie principalement sur l'offre culturelle : patrimoine bâti, musée, saison culturelle et festival CIRCa - et vise à mieux valoriser touristiquement ces offres. La collectivité mise sur le développement d'une grande synergie entre ses services culturels et touristiques pour favoriser le développement de l'activité.

Pour cela, Grand Auch a opté pour une modernisation et la professionnalisation de son office de tourisme par sa transformation en EPIC, cadre juridique le plus adapté à son envergure d'attractivité départementale.

Cette stratégie s'appuie également sur une recherche d'excellence par l'obtention de label exigent propre à qualifier l'offre à en valoriser la qualité : « Grand site de Midi-Pyrénées » « Pays d'Art et Histoire », « commune touristique », «ZPPAUP/AVAP », « Agenda 21 local », etc...

La création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est un engagement phare du Grand Auch dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire. Il s'agit de créer un **équipement culturel de proximité** ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du Pays d'art et d'histoire. Le choix a été fait de le localiser sur Auch.

Cette structure fait partie des éléments évalués avant le renouvellement de la convention décennale maintenant le label à la collectivité (2021 en ce qui concerne le Grand Auch).

S'agissant de la localisation, plusieurs sites sur Auch sont pressentis avec pour cible un CIAP en cœur de ville, à proximité des flux marchands et touristiques, et de préférence dans un lieu patrimonial de caractère.

Préalablement à la création du CIAP certaines étapes seront nécessaires :

- La définition d'un Projet scientifique et culturel (orientations du CIAP, définition des moyens nécessaires à sa mise en œuvre) par l'animateur du PAH;
- La définition d'un **programme architectural** pour le lieu choisi (par un professionnel extérieur);
- La mise en œuvre du **projet architectural et scénographique** par un maître d'œuvre spécialisé (architecte-scénographe).

La stratégie globale s'adosse enfin sur les politiques régionales et départementales dans un souci constant de cohérence et d'efficacité.

Le Grand Auch a bénéficié des effets directs de la réorganisation de l'OT, de la mise en œuvre du dispositif Pays d'Art et d'Histoire, et du développement de propositions culturelles de grande qualité engagés durant le mandat précédent : depuis 2008, le nombre de visite au Musée, ou de passage à l'office de Tourisme, ont augmenté de 30%, le nombre de groupes accueillis a progressé de plus de 60%, et le nombre de billets vendus pour des visites individuelles a littéralement explosé puisqu'il a été sur la période quasiment multiplié par 3.

Les grands évènements culturels ont contribué également à l'animation du territoire, et à son attractivité. L'exemple le plus manifeste est le **festival Circa**.

Le potentiel de croissance en matière d'économie touristique est encore grand pour le territoire. Les **travaux d'aménagement du nouvel OT** prévus en 2015 y contribueront grandement.

Ils seront confortés par les actions suivantes :

## Restauration et mise en valeur du patrimoine :

- Modernisation du Musée des Jacobins et mise en avant de la collection d'art précolombien
- Restauration de l'escalier monumental et des espaces publics du centre historique
- Transformation de la ZPPAUP en AVAP

# Développer l'offre touristique et culturelle :

- Mise en valeur du patrimoine via la médiation culturelle (Pays d'art et d'histoire)
  - o Développement de l'offre de visite guidée
  - o Développement d'outils de médiation numérique
- Favoriser l'installation et le développement de l'offre d'hébergement :
  - Valorisation des friches immobilières pour l'installation d'établissements hôteliers de caractère (Caserne Espagne, ancien Collège Sadi Carnot)
  - Modernisation du camping de l'Isle Saint-Martin
- Développer les activités de pleine nature :
  - o Valorisation de l'offre de randonnée pédestre
  - o Extension de la promenade des berges du Gers
- Soutien aux festivals et manifestations culturelles

# Modernisation de l'accueil, de l'information et mise en scène de l'offre :

- Création d'un nouvel office de tourisme avec un espace de valorisation numérique du territoire
- Amélioration de l'offre de connexion numérique (wifi territorial)
- Amélioration de la signalétique
- Amélioration de l'offre de sanitaires publics

#### Promotion de la destination :

- Intégration dans les démarches de promotion départementales et régionales et tout particulièrement le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées »
- Mise en valeur de l'image de D'Artagnan
- En s'appuyant sur le label « Patrimoine mondial de l'humanité UNESCO »

L'ensemble de ces projets, même si la plupart est localisé sur le chef-lieu de département, s'inscrit dans une dynamique de territoire qui dépasse largement le seul périmètre du Grand Auch pour concerner l'ensemble du département du Gers dans le cadre de politiques contractuelles intégrées mises en place par la Région à travers le contrat Grand site notamment.

# 5. Accompagner les habitants de l'agglomération à chaque étape de la vie pour les services dont ils ont besoin

L'action sociale est au centre des préoccupations du Grand Auch à travers les services qu'il apporte aux habitants.

Pour la seule année 2015, le budget consacré aux services à la personne et aux familles - des jeunes enfants aux personnes âgées - est de 15 Millions d'€ (dont 7 M€ de fonds propres) avec une réponse équitable et un bon niveau de qualité de prestations répondant de manière adaptée aux besoins de l'ensemble de la population.

Dans le secteur des jeunes enfants, 2015 est la première année de pleine activité de la toute nouvelle crèche de Pavie réalisée par le Grand Auch.

Dans le domaine de la jeunesse, l'effort de la collectivité en matière d'éducation a été maintenu. Le haut niveau d'encadrement des enfants, dans le périscolaire en particulier, traduit la volonté d'offrir des conditions d'accueil à la hauteur des enjeux éducatifs et pédagogiques du territoire.

Enfin, pour les personnes âgées, le dossier de l'EHPAD public de la Ribère (130 places dont 1 unité Alzheimer de 30 lits et une UHR de 14 lits) a été mis en service en mars 2015. Même si cette opération a été réalisée par un privé, c'est un investissement de près de 14 M€ auquel le Grand Auch a apporté son soutien à travers sa garantie d'emprunt.

La mise en œuvre du volet santé du **contrat de ville** conduira la collectivité à traiter la question de l'accès aux soins de 1<sup>ier</sup> recours. Des 1ers échanges avec l'ARS permettront de préciser le projet de « **pôle urbain pluridisciplinaire de santé** ».

Intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD, l'étude du projet de « maison d'accueil pour personnes âgées non dépendantes », sera également à engager.

# 6. Préserver et améliorer le cadre de vie en privilégiant la convivialité et la place de la nature en ville

Les collectivités d'Auch et du Grand Auch se sont dotées d'un Agenda 21. Cela a été fait sans sacrifier à la mode du moment, mais en prenant en compte l'ensemble de l'action municipale et de l'agglomération d'Auch. La labellisation gouvernementale au début de l'année 2012 a été une reconnaissance de cette volonté politique et cette démarche, qui vit au jour le jour, et qui constitue désormais le cadre de référence et de pensée des collectivités.

Entre autres exemples, la qualité de vie passe aussi par l'amélioration des espaces et du fonctionnement urbain. Les efforts en matière de propreté urbaine et l'entretien des espaces verts ont permis d'embellir le chef-lieu de département et de répondre à l'attente des concitoyens à travers la mise en place de containers enterrés qui sera poursuivie à l'avenir.

L'amélioration de l'habitat est aussi un élément essentiel du cadre de vie. Ainsi, la 6ème OPAH de la commune d'Auch sur la période 2014-2017 a pour objectif de résorber l'habitat dégradé, insalubre et indigne particulièrement sur le centre-ville ancien et touristique de la commune.

A cet égard, dans le cadre du partenariat conclu avec la Chambre des métiers du Gers, une réflexion sera engagée sur mise en place d'une future **Plateforme territoriale de la rénovation énergétique.** Ce dispositif, développé dans le même esprit que les OPAH énergétiques, permettra aux propriétaires et locataire d'optimiser la dépense en énergie et de contribuer aux objectifs de transition énergétique.

Parallèlement, et à la faveur de l'opération de rénovation urbaine du quartier du Grand Garros, la **reconquête du centre-ville** (2<sup>ème</sup> quartier le plus pauvre après le gRand Garros avec un taux de vacance des logements de 17%) sera une des priorités de la stratégie du Programme Local de l'Habitat.

La reconquête du centre-ville se traduira également par des travaux de requalification urbaine du cœur de ville et de ses places majeures (rue Dessoles et ses rues adjacentes et rue de la Libération et Places Salinis et Cathédrale) dans le prolongement de la réhabilitation de la place de la Libération réalisée en 2012.

Le prolongement futur des berges du Gers au Nord vers Preignan et au Sud vers Auterrive sur plus de 20 km, avec la création d'un axe de déplacement doux à partir duquel pourra se développer et se mailler des circuits pédestres ou cyclistes irrigant le territoire du Grand Auch constitue l'exemple même d'opération alliant préservation de la nature et mode doux de déplacement.

Enfin, le **quartier du Grand Garros** qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville constituera un évènement majeur pour le territoire. Confirmé comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville par décret ministériel en décembre 2014, le Grand Garros est retenu parmi les 200 sites d'intérêt national éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024. Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'histoire de la ville de notre pays, le quartier d'une agglomération situé en territoire rural intègre cette politique.

Piloté à l'échelle intercommunale, le Contrat de Ville est adossé au projet de territoire de l'agglomération et traite à la fois des enjeux de développement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi.

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé le 7 mai 2015 par les 18 institutions et partenaires engagés dans la démarche en présence de Myriam El Khomri, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Politique de la ville.

Le protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain sera présenté au comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en septembre 2015 et fera l'objet au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 de la signature d'une convention financière pluriannuelle.

Avant tout engagement de travaux sur le projet urbain, l'ANRU invite le Grand Auch à engager un certain nombre d'études de faisabilité qui visent à asseoir et confirmer la stratégie de la collectivité sur diverses thématiques telles que

- l'habitat : étude sur la prospective du marché de l'habitat, de la politique de peuplement et de la reconquête du centre ancien...
- o le développement économique : prospective sur le centre commercial et la réalisation d'un STIE en lien avec le Grand Garros...
- o techniques : étude patrimoniale du parc OPH32, levé topographique du Grand Garros préalable aux travaux, études hydrauliques...

Ces études, dont les principaux maitres d'ouvrages sont le Grand Auch, la commune d'Auch et l'OPH32, sont financées par l'ANRU à hauteur de 50% et devront être réalisés avant l'été 2016.

Les premières opérations identifiées sur la période 2015/2018 consisteront en la déconstruction de l'immeuble d'Artagnan et Portos sur le Grand Garos avec une opération conjointe de réhabilitation de 25 logements en centre-ville de l'ancienne maison de retraite Aimé Mauco pour permettre le relogement d'une partie des familles.

# 7. Engager notre territoire dans la transition énergétique et écologique

Par la future loi de Transition énergétique, la France s'engage de manière ambitieuse dans les défis induits par le changement climatique. Les collectivités locales, aux premiers rangs desquels les régions, ont dans ce domaine un rôle important à jouer.

Actuellement reconnue « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en devenir » et donc en voie d'obtention du titre de « Lauréat » de ce même appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Grand Auch Agglomération réalise en parallèle son Plan Climat Air Energie Territorial.

Ces deux démarches coordonnées en raison d'objectifs communs structurants visent à réduire l'impact du territoire sur le changement climatique, notamment en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Le programme d'actions, en cours de définition, se veut tout à la fois innovant, cohérent et ambitieux. Ainsi, par exemple, chacun des grands titres de la loi de transition énergétique sera pris en compte et des actions viendront répondre aux objectifs affichés, prenant ainsi part à notre échelle à la lutte globale contre le réchauffement climatique.

Parmi les actions envisagées peuvent ainsi être citées, à titre indicatif :

- La mise en œuvre d'une démarche structurée de management de l'énergie (ISO 50 001, Cit'Ergie...),
- La rénovation énergétique de bâtiments emblématiques des communes du territoire de GAA
- Des opérations d'efficacité énergétique dans le cadre du projet de RU du quartier du Garros.

- Le déploiement d'une politique favorisant la mobilité douce (conduite du changement du comportement des usagers, itinéraires cyclables...)
- L'initiation d'un projet d'économie circulaire à différentes échelles (ZA, ville, agglomération...),
- La création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur associé afin d'alimenter en énergie toute une part du territoire,
- Le renforcement de l'approvisionnement bio et/ou local des cuisines centrales par des producteurs locaux,

Il est en outre à noter que de nombreuses actions participant à ces mêmes objectifs sont d'ores et déjà pérennisées depuis la mise en œuvre de l'Agenda21.

Indissociable de notre point de vue de la transition énergétique, la transition écologique est pilotée en parallèle et parfois en transversalité au sein de notre démarche globale de développement soutenable du territoire.

La typologie du territoire dans lequel la nature vient au plus près voire parfois à l'intérieur des villes invité à développer de manière non-marginale cette thématique.

En prenant appui sur les nombreuses réalisations programmées dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville d'Auch différentes actions d'ampleur et de portée variable seront proposées.

Ainsi peuvent être citées, et à titre indicatif, les actions en cours de réflexion :

- La mise en œuvre d'un schéma directeur de déploiement des trames vertes et bleues en zone urbaine.
- La labellisation de parcs et d'espaces verts pour leur gestion exemplaire (label EVE attribué par Ecocert, label Refuge LPO),
- Le développement d'un patrimoine végétal comestible (vergers municipaux...),
- L'accompagnement d'initiatives telles que des jardins partagés, des jardins familiaux ou des espaces dits de « nourriture à partager » (cf. « incroyables comestibles »),
- La réalisation d'un atlas de la biodiversité communale,

Là encore, ces mesures et actions doivent être comprises comme participant à un système cohérent reposant sur le principe d'amélioration continue.

#### 8. Favoriser le mieux vivre ensemble

En matière d'action culturelle, les actions internes et d'accompagnement des services auprès des structures partenaires seront maintenues pour créer une dynamique d'animation.

En outre, les démarches déjà engagées auprès du ministre de la culture pour faire reconnaître la collection d'art précolombien du musée des Jacobins d'Auch comme pôle national seront poursuivies.

Enfin, toutes les collectivités du Grand Auch soutiennent fortement le tissu associatif local qui anime le territoire et son bassin. Ce sont près de 3 M€ qui sont consacrés en subventions aux associations pour l'animation du territoire.

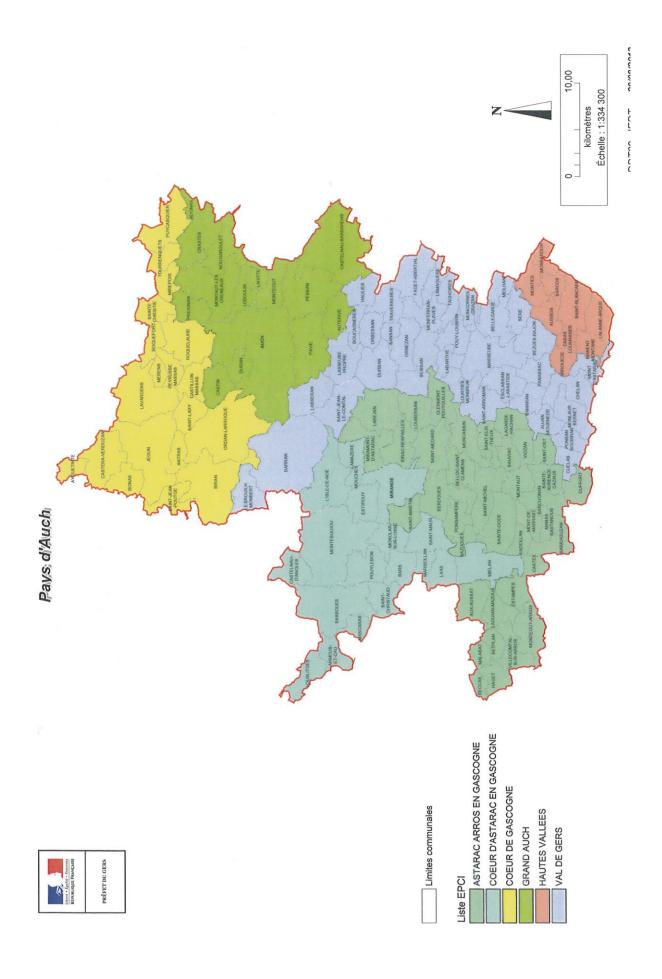
# **VOLET 2**

# **CONTRAT REGIONAL UNIQUE DU PETR**

# **PAYS D'AUCH**







Typologie indicative d'opérations CRU PETR Pays d'Auch 2015/2017							
	Coût à titre indicatif	réalisation prévisionnelle	Maîtrise d'Ouvrage				
VOLET 1- EDUCATION							
VOLET 2- FORMATION PROFESSIONNELLE							
VOLET 3- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- RECHERCHE							
VOLET 4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION							
immobilier d 'entreprise	500 000 €	2016/2017	EPCI				
Structuration des circuits alimentaires de proximité	100 000 €	2015/2017	privé, public				
Mise en œuvre d'OCU	300 000 €	2015/2017	public				
Création/modernisation d'équipements touristiques et de loisirs structurants	NC	2015/2017	EPCI, privés				
Modernisation Office de tourisme	300 000 €	2016-2017	EPCI, communes				
Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel	400 000 €	2015/2017	EPCI, privés				
sous-total	1 600 000 €						
VOLET 5 - MOBILITE MULTIMODALE							
Aménagement de voies vertes	100 000 €	2015/2017	communes, EPCI				
Sous-total	100 000 €						
VOLET 6- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE  Développement des usages (ex: mise en place d'un WIfl territorial touristique, bornes numériques d'information touristique)	100 000 €	2015/2017	public				
VOLET 7- TRANSITION ENERGETIQUE							
production d'énergies renouvelables	NC	2015/2017	privé, public				
sous-total	- €	·					
VOLET 8- TRANSITION ECOLOGIQUE							
VOLET 9- POLITIQUE DE LA VILLE							
VOLET 10- CADRE DE VIE							
Maisons Pluridisciplinaires de Santé	2 500 000 €	2015/2017	EPCI				
équipements mutualisant les services aux publics	500 000 €						
logements communaux	1 000 000 €	2015/2017	communes				
sous-total	4 000 000 €						
VOLET 11- ATTRACTIVITE ET GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS							
équiments culturels et sportifs structurants	600 000 €	2015/2017	EPCI, communes				
VOLET 12 - RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS							
rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics des communes/EPCI	1 000 000 €	2015/2017	communes, EPCI				
TOTAL GENERAL	7 400 000 €						

# **VOLET 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

### Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 1 : Développer les potentiels économiques du territoire

#### PRESENTATION DE LA MESURE

#### Contexte général :

- -Un territoire encore enclavé, malgré la perspective de finalisation de la 2x2 voies entre Toulouse et Auch à l'horizon 2020.
- -Des potentiels économiques à développer (agriculture et agroalimentaire, tourisme, économie sociale et solidaire, énergies renouvelables ...)
- -Une démarche de structuration des circuits cours qui se poursuit (Appr'Auch)
- -Des difficultés à maintenir les activités artisanales et commerciales de proximité en zone rurale
- -Un maillage en ZA qui s'est étoffé, des besoins d'accueil en immobilier d'entreprise
- -Un réel potentiel touristique sur lequel s'appuyer pour développer l'offre touristique : des paysages naturels préservés, un patrimoine architectural, culturel, naturel, gastronomique remarquables, Auch point d'entrée touristique labellisé Grand Site Midi-Pyrénées et le Grand Auch Pays d'Art et d'Histoire
- -Une offre d'hébergement insuffisante et en inadéquation avec les attentes de la clientèle
- -Des loisirs nature à développer
- -Des produits touristiques spécifiques à structurer en lien avec les richesses du territoire
- -Une culture touristique partagée à développer

# Objectifs stratégiques :

- -Créer des emplois
- -Permettre l'accueil de nouvelles entreprises
- -Soutenir les filières, notamment agricole et agroalimentaire, et favoriser l'émergence de nouvelles
- -Soutenir l'économie de proximité
- -Valoriser les ressources et les produits locaux de qualité
- -Poursuivre la structuration des circuits de proximité alimentaires
- -Permettre le maintien et développement des commerces et artisans de proximité -sur les zones fragilisées
- -Proposer une offre touristique globale ville-campagne
- -Structurer un territoire d'accueil touristique, en cohérence avec la destination Gers et Midi-Pyrénées
- -Créer de nouveaux produits touristiques s'appuyant sur les richesses locales

## > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015-2017

# > Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017: 1 600 000 €

#### **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

## ✓ Contenu

- -Création-aménagement de lieux d'accueil pour les entreprises (immobilier d'entreprise...)
- -Projets agricoles et agroalimentaires collectifs
- -Structuration des circuits de proximité alimentaires
- -Mise en œuvre d'Opération Collectives Urbaines ou autres opérations similaires
- -Créer/ moderniser des équipements touristiques et de loisirs structurants
- -Créer/ moderniser les Offices de Tourisme
- -Créer/ qualifier l'offre d'hébergement touristique
- -Développer une offre touristique de qualité par la valorisation du patrimoine architectural, naturel, culturel et gastronomique du territoire

## ✓ Nature

- -Travaux
- Acquisition de matériel et équipements
- Frais d'honoraires
- Etudes (préalables, de faisabilité, de marché...)
- Animation
- Frais de communication, promotion, sensibilisation

#### ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, CRT, CDTL, UDOTSI, EPCI, communes, chambres consulaires, privés

## **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

# ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'atelier-relais (...) réalisés

Nombre de filières soutenues et nombre d'emplois créés/maintenus

Nombre d'actions soutenues dans les circuits de proximité alimentaires, et nombre de partenaires concernés

Nombre d'OCU menées

Nombre de commerces-artisans soutenus

Nombre de produits touristiques créés

Nombre d'équipements touristiques et de loisirs créés ou modernisés et fréquentation

Nombre d'hébergements créés ou requalifiés

Nombre de touristes accueillis sur le territoire

## **VOLET 5 - MOBILITE MULTIMODALE**

# Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 1 : Développer les potentiels économiques du territoire

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

# Contexte général :

-Un Schéma Régional des Vélo-Routes et Voies Vertes, dont 2 itinéraires concernent le PETR du Pays d'Auch : le V82 « Véloroute de la Vallée de la Baïse », et le V 82-2

-Le Comité Départemental de Tourisme du Gers lauréat de l'Appel à Projet sur les contrats de «structuration de pôles touristiques territoriaux» (SPôTT).

Ce contrat SPôTT intitulé "Terra Gers® : l'expérience slow tourisme" s'organise autour de 4 axes dont l'itinérance douce (pratique des randonnées, stations vélos...).

Le CDT va engager un travail avec chaque PETR Gersois pour préciser le plan d'action. Une réflexion croisée à mener en Pays d'Auch sur Vélo-Route et multimodalité.

### > Objectifs stratégiques :

- -s'emparer de la problématique de la mobilité en soutenant les projets liés à la mobilité douce et à l'intermodalité (avec la gare d'Auch)
- > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2016-2017
- > Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : 100 000€

#### **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

#### ✓ Contenu

- développer le véloroute et la multimodalité (en lien avec la gare d'Auch)

# ✓ Nature

- Acquisition de matériel et équipements
- Signalétique
- Etudes de faisabilité, de marché...
- Animation
- Frais de communication, promotion, sensibilisation

#### ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, CRT, CDTL, UDOTSI, EPCI, communes, privés

## **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
Nombre d'acteurs, privés et publics, associés à la démarche
Nombre de stations vélos mises à disposition
Nombre de panneaux de signalétique posés
Nombre d'actions de communication effectuées

### **VOLET 6 - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

## Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 1 : Développer les potentiels économiques du territoire

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

### Contexte général : volet touristique :

- -L'accès au WIFI gratuit correspond à un niveau de service minimum attendu par les touristes
- -Une volonté commune d'équiper en matériel Wifi à vocation touristique, associant les différentes communautés de communes du territoire et le Grand Site d'Auch
- -Un souhait de permettre aux touristes d'avoir un accès facilité aux informations touristiques via les outils numériques

## > Objectifs stratégiques :

- -Valoriser le territoire par la promotion de ses sites, de ses acteurs
- -Apporter le Wifi gratuit aux touristes
- > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015-2017
- Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : 100 000€

## **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

## ✓ Contenu

Développement d'outils numériques communs aux Offices de Tourisme du territoire : Mise en place de bornes numériques d'information touristique Mise en place d'un Wifi territorial à vocation touristique Création de sites internet d'OT reliés au site internet du Grand Site d'Auch

## ✓ Nature

- Acquisition de matériel
- Etudes préalables
- Animation

## ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, CRT, CDTL, UDOTSI, OT, EPCI, communes, privés

## **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

# ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de bornes numériques installées Nombre d'antennes Wifi posées Nombre de prestataires partenaires de la démarche Nombre de communes/communautés impliquées dans la démarche

## **VOLET 7- TRANSITION ENERGETIQUE**

# Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 1 : Développer les potentiels économiques du territoire

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

## > Contexte général :

- -Un territoire concerné par les problématiques d'énergie (consommation énergétique, vulnérabilité économique du territoire rural) et de transport (mobilité domicile-travail, transport routier)
- -Deux EPCI (Astarac Arros en Gascogne et Grand Auch Agglomération) lauréates de l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte »
- -Une réflexion territoriale à mener
- -Des ressources pour la production d'énergies renouvelables
- -Un effort à poursuivre dans la rénovation énergétique des logements

#### > Objectifs stratégiques :

- -Développer une politique énergie-climat à l'échelle du territoire
- -Favoriser la production locale d'énergies renouvelables
- -Améliorer la performance énergétique des logements
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015-2017
- Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : à définir

## **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

## ✓ Contenu

- Réflexion stratégique territoriale sur la transition énergétique
- Production d'énergies renouvelables de petite capacité (méthanisation, bois énergie, photovoltaïque, géothermie etc.)
- Rénovation énergétique des logements

#### ✓ Nature

- Etudes de faisabilité
- Travaux
- Frais d'honoraires
- Matériel, équipement

#### ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, ADEME, ARPE, CAUE, EPCI, communes, chambres consulaires, privés

## **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

# ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre et localisation des systèmes de production d'énergies renouvelables créés Nombre de KW supplémentaires produits grâce à ces systèmes Nombre de programmes collectifs réalisés Nombre de logements réhabilités

#### **VOLET 10- CADRE DE VIE**

## Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

## Contexte général :

- -Une partie du territoire qui continue à accueillir de la population et doit organiser le développement des services et équipements en conséquence,
- -Ailleurs, d'autres espaces qui souffrent d'enclavement et d'isolement, avec une couverture en services faible et précaire
- -Un phénomène de vieillissement de la population
- -Une baisse du nombre de professionnels de santé dans la partie rurale du Pays
- -L'opportunité du développement de la silver economie avec le PER Santé Ruralité
- -Un risque de diminution des services publics dans les zones les plus rurales
- -Des difficultés à maintenir des commerces de proximité en milieu rural
- -Un embellissement des centre-bourgs à poursuivre, au-delà des réalisations sur plusieurs communes du territoire dans la période passée
- -Un besoin de création/qualification de logements par les communes, pour répondre à la demande locative.

#### Objectifs stratégiques :

- -Maintenir une bonne qualité de vie sur l'ensemble du territoire
- -Rééquilibrer l'offre de services dans les zones les plus rurales et favoriser un maillage équilibré
- -Embellir le cadre de vie.
- > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015-2017
- > Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : 4 M d'€

## **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

## ✓ Contenu

- Maintien des services de proximité en milieu rural, notamment par la création/aménagement de multiservices
- Création/aménagement d'équipements de santé (Maisons de Santé Pluridisciplinaires...)
- Regualification des centre-bourgs
- Création/aménagement de logements communaux
- Equipements mutualisant les services aux publics

# **✓** Nature

- Travaux
- Matériel et équipement
- Frais d'honoraires
- Etudes

## ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, EPCI, communes, chambres consulaires, ARS, CAUE, privés

#### **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

## ✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de Maisons Pluridisciplinaires de Santé réalisées et nombre de professionnels partenaires

Nombre de multiservices aménagés

Nombre de projets de requalification de centre bourgs

Nombre de logements communaux réalisés

### **VOLET 11- ATTRACTIVITE ET GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

## Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

#### > Contexte général :

- Un niveau d'équipements culturels qui s'est étoffé tout au long des précédentes années, dans le cadre du Contrat de Pays 2000-2006 et de la convention territoriale 2007-2013, mais quelques besoins qui restent encore, notamment sur les bibliothèques-médiathèques
- Un maillage assez satisfaisant en équipements sportifs, mais avec de forts besoins en réhabilitation
- Des disciplines sur lesquelles restent des besoins de création d'équipements (dont l'activité nautique...).

## > Objectifs stratégiques :

- Maintenir une qualité de vie pour les habitants par le développement de la dynamique culturelle et sportive
  - > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2016-2017
  - Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : 600 000 €

#### **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

# ✓ Contenu

- Equipements culturels structurants, et notamment bibliothèque-médiathèque
- Equipements sportifs structurants

#### ✓ Nature

- Travaux
- Matériel et équipement
- Frais d'honoraires
- Etudes

# ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, BDP, DDCSPP, EPCI, communes, privés

# **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation Nombre d'équipements culturels créés/aménagés Nombre d'équipements sportifs créés/aménagés

### **VOLET 12- RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS**

# Référence à l'axe stratégique de développement du territoire :

Axe 2 : Maintenir la qualité de vie par les services aux populations

#### PRESENTATION DE LA MESURE

# Contexte général :

- -Des ADAP (Agendas d'Accessibilité Programmée) en cours sur les communautés de communes du PETR, avec un rendu d'étude à l'automne 2015 ; un plan d'actions sera alors défini, permettant de planifier les opérations à venir de mise en accessibilité des bâtiments publics communaux
- -Des collectivités qui ont de plus en plus le souci d'engager des travaux de rénovation énergétique dans leurs bâtiments accueillant du public

### > Objectifs stratégiques :

- -Soutenir le secteur du bâtiment, en difficulté
- -Permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- -Améliorer le confort énergétique dans les bâtiments publics
- > Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015-2017
- Coût prévisionnel de la mesure sur la période 2015-2017 : 1 M d'€

#### **DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES**

## ✓ Contenu

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- Rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les bâtiments publics

## ✓ Nature

- Travaux
- Frais d'honoraires
- Acquisition de matériel et équipements

#### ✓ Partenariat

Europe, Etat, Région, Département, EPCI, communes.

# **EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE**

✓ Indicateurs de suivi et d'évaluation
 Nombre de bâtiments rendus accessibles
 Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique

# ANNEXE 2 : SUPPORT ADMINISTRATIF COMMUN POUR LA PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Cette annexe vise à lister les informations (a minima) devant figurer dans les Programmes Opérationnels présentés par les Communautés d'Agglomérations.

La présentation se fera avec une mise en page « à l'italienne » et les Programmes Opérationnels seront transmis aux différents partenaires par voie électronique sous format Excel.

Chaque page du document constituant le Programme Opérationnel devra comporter les rubriques suivantes :

- **en tête :** le nom de l'Agglomération avec l'année concernée de programmation

(ex : année 1 - phase 1 - 2008)

colonnes :

intitulé de l'opératio n	localisation du projet	maître d'ouvrage	total TTC	total HT	total des aides publiques sollicitées		1 colonne par partenaires financeurs - Europe, Etat, Région, Département, autre		Autofin.		Observations
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	